

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVIII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 96

VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2009

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2009

Pages

**Décès de M. Jean LOYGUE**, ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller de Paris, ancien Conseiller Régional d'Ile-de-France..... 3049

### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement.** — Désignation d'une personnalité appelée à faire partie du 3<sup>e</sup> collège du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles (Arrêté du 17 novembre 2009)..... 3051

### VILLE DE PARIS

**Fixation** de la composition de l'équipe chargée d'assister le pouvoir adjudicateur durant la procédure de dialogue compétitif relative à la fourniture et mise en œuvre d'une solution informatique de gestion des primes et de procéder notamment aux auditions des candidats (Arrêté du 2 décembre 2009)..... 3052

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° 2009-194 instaurant une aire piétonne dans plusieurs voies du 6<sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 3 décembre 2009)..... 3052

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° 2009-195 instaurant une aire piétonne dans plusieurs voies du 14<sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 3 décembre 2009)..... 3053

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° 2009-206 modifiant l'arrêté 2009-169 du 9 octobre 2009 instaurant, à titre provisoire, les règles du stationnement dans deux voies du 12<sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 4 décembre 2009)..... 3053

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 2/2009-110 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue de la Tombe Issoire et rue Henri Regnault, à Paris 14<sup>e</sup> (Arrêté du 3 décembre 2009)..... 3054

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 6/2009-098 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue André Danjon, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 10 novembre 2009)..... 3054

### Décès de M. Jean LOYGUE ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller de Paris, ancien Conseiller Régional d'Ile-de-France

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès, survenu le 14 novembre 2009, de M. Jean LOYGUE, ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller de Paris, ancien Conseiller Régional d'Ile-de-France.

Chirurgien des Hôpitaux de Paris, professeur agrégé de chirurgie générale, doyen de la Faculté de Médecine Saint-Antoine, Jean LOYGUE accomplit une brillante carrière hospitalo-universitaire et devint Président de l'Académie Nationale de Chirurgie en 1988.

En 1983, il fut élu Conseiller de Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, sous l'étiquette « Paris-Libertés », et réélu en 1989.

Conseiller délégué auprès du Maire de Paris chargé des problèmes de santé et des urgences médicales, de 1983 à 1989, il devint Adjoint au Maire de Paris chargé de la liaison entre la Mairie de Paris et l'administration générale de l'Assistance Publique de Paris de 1989 à 1995, et fut Président délégué du Conseil d'Administration de l'A.P.-H.P.

Par ailleurs, il siégea au Conseil Régional d'Ile-de-France de 1986 à 1998.

M. LOYGUE était Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier des Palmes Académiques ainsi que titulaire de la Croix de Guerre 1939-1945.

Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 18 novembre 2009 en l'Eglise Saint-François-Xavier à Paris dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Direction des Ressources Humaines.** — Affectation d'un Directeur Général de la Commune de Paris..... 3055

**Direction des Ressources Humaines.** — Nomination d'un Directeur de la Commune de Paris..... 3055

**Direction des Ressources Humaines.** — Nomination de trois sous-directeurs de la Commune de Paris ..... 3055

**Direction des Ressources Humaines.** — Fin de fonctions d'une sous-directrice de la Commune de Paris ..... 3055

**Direction des Ressources Humaines.** — Maintien en fonctions d'un administrateur de la Ville de Paris ..... 3055

**Direction des Ressources Humaines.** — Nomination d'un adjoint au sous-directeur des affaires générales de la Direction des Affaires Culturelles ..... 3055

**Direction des Ressources Humaines.** — Nomination au choix au grade d'agent de maîtrise, au titre de l'année 2009 ..... 3056

**Direction des Ressources Humaines.** — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H) (Arrêté du 3 décembre 2009) ..... 3056

**Direction des Familles et de la Petite Enfance.** — Petite Enfance 1<sup>er</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance (Arrêté du 21 juillet 2009) ..... 3056  
Annexe : 12<sup>e</sup> arrondissement ..... 3057

**Direction des Familles et de la Petite Enfance.** — Petite Enfance 1<sup>er</sup> secteur. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes ..... 3057

**Direction des Familles et de la Petite Enfance.** — Petite Enfance 1<sup>er</sup> secteur. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre ..... 3059

**Direction des Familles et de la Petite Enfance.** — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance (Arrêté du 21 juillet 2009) ..... 3061  
Annexe : 12<sup>e</sup> arrondissement ..... 3061

**Direction des Familles et de la Petite Enfance.** — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes ..... 3062

**Direction des Familles et de la Petite Enfance.** — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre ..... 3062

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Régie provisoire des patinoires — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes (Arrêté du 25 novembre 2009) ..... 3062

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Régie provisoire des patinoires — Modification de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la patinoire place de l'Hôtel de Ville (Arrêté du 25 novembre 2009) ..... 3063

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Régie provisoire des patinoires — Modification de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la patinoire place Raoul Dautry (Arrêté du 25 novembre 2009) ..... 3063

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Nomination du régisseur de recettes et de deux mandataires suppléants pour la régie provisoire des patinoires ..... 3064

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Nomination des sous-régisseurs de recettes pour la régie provisoire des patinoires ..... 3064

#### DEPARTEMENT DE PARIS

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Centre Educatif et de Formation Professionnelle d'Alembert — Nomination d'un régisseur de recettes et d'avances et nomination de son suppléant ..... 3064

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Liste d'aptitude établie par ordre de mérite du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2<sup>e</sup> classe pour les Etablissements Départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, ouvert le 18 août 2009 ..... 3064

#### ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

**Arrêté n° 2009-0764** portant délégation de la signature du Directeur par intérim de l'Hôpital Georges Clemenceau (Arrêté du 13 novembre 2009) ..... 3065

#### PREFECTURE DE POLICE

**Arrêté n° 2009-00883** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 19 novembre 2009) ..... 3065

**Arrêté n° 2009-00915** instaurant les règles de circulation et de stationnement liées à la mise en exploitation du tramway T2, rue Henry Farman, à Paris 15<sup>e</sup> (Arrêté du 7 décembre 2009) ..... 3066

**Arrêté n° 2009-00917** portant interdiction de la vente à emporter de boissons alcooliques du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> groupes, de 22 h 30 à 7 h, ainsi que de la consommation de ces boissons, sur le domaine public, de 16 h à 7 h, dans certaines voies du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (Arrêté du 7 décembre 2009) ..... 3066

**Adresse** d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté relatif à l'insécurité des équipements communs et d'un arrêté de péril ..... 3067

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H) ..... 3067

**Direction du Logement et de l'Habitat.** — Autorisation de changement d'usage avec compensation, d'un local d'habitation situé à Paris ..... 3067

#### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 2009-3088 bis fixant la composition du jury du concours sur titres ouvert pour le recrutement d'ouvriers professionnels qualifiés — spécialité entretien — Titre IV (Arrêté du 19 novembre 2009) ..... 3067

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 09-3139 modifiant la représentation du personnel au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité (Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2009) ..... 3068

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Fixation de la composition du jury de concours relatif à la désignation d'un maître d'œuvre pour la restructuration du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Poterne des Peupliers » sis 8/14, rue de la Poterne des Peupliers, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté rectificatif du 3 décembre 2009)..... 3068

#### POSTES A POURVOIR

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.** — Avis de vacance du poste de Responsable du pôle Déplacements (F/H) ..... 3069

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.** — Avis de vacance du poste de Président (F/H) du Département « Aménagement d'espaces publics » ..... 3069

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste de technicien de travaux (F/H)..... 3070

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.** — Avis de vacance de postes d'enseignants chercheurs (F/H) ..... 3070

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.** — Avis de vacance du poste de Responsable du Département Management (F/H) ..... 3071

**Direction de la Propreté et de l'Eau.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des Services Techniques ..... 3071

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur en Chef des Services Techniques ..... 3071

**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H)..... 3071

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H) ..... 3072

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.** — Avis de vacance de deux postes d'administrateur de la Ville de Paris (F/H)..... 3072

**Direction de la Propreté et de l'Eau.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ..... 3072

**Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports.** — Avis de vacance de trois postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 3072

**Direction des Finances.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 3072

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 3072

**Inspection Générale.** — Avis de vacance d'un poste d'inspecteur de la Ville de Paris (F/H) ..... 3072

**EAU DE PARIS - (EPIC).** — Avis de vacance de quatre postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 3072

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 3072

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance de quatre postes d'agent de catégorie A (F/H)... 3073

**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 3075

**Direction du Patrimoine et de l'Architecture.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)..... 3075

**Direction des Affaires Juridiques.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 3076

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H)..... 3076

**Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)..... 3077

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)..... 3077

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance de cinq postes d'agent de catégorie B (F/H) ..... 3078

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance de cinq postes d'agent de restauration scolaire en C.D.D. — Catégorie C (F/H)..... 3080

**Caisse des Ecoles du 14<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance de postes d'agent de restauration (F/H) — Catégorie C..... 3080

### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement.** — Désignation d'une personnalité appelée à faire partie du 3<sup>e</sup> collège du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles.

La Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement,  
Présidente du Comité de Gestion  
de la Caisse des Ecoles,

Vu le décret n° 83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles, et notamment les dispositions de l'article II, relatif à la composition du Comité de Gestion.

Arrête :

Article premier. — La personnalité dont le nom suit est désignée pour faire partie du 3<sup>e</sup> collège du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles :

— M. Julien LANDEL.

Copie de cet arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- à M. le Maire de Paris (Direction des Affaires Scolaires),
- à l'intéressé.

Fait à Paris, le 17 novembre 2009

Dominique BERTINOTTI

## VILLE DE PARIS

### **Fixation de la composition de l'équipe chargée d'assister le pouvoir adjudicateur durant la procédure de dialogue compétitif relative à la fourniture et mise en œuvre d'une solution informatique de gestion des primes et de procéder notamment aux auditions des candidats.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu le Code des marchés publics, décret modifié n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, et notamment les articles 36 et 67 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à M. Jean-Claude MEUNIER, Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ;

Arrête :

Article premier. — Le pouvoir adjudicateur sera représenté, dans le cadre de la consultation, sous forme de dialogue compétitif, en vue de la fourniture et mise en œuvre d'une solution informatique de gestion des primes par une « équipe » composée des personnes indiquées à l'article second du présent arrêté.

Cette « équipe » sera chargée d'assister le pouvoir adjudicateur durant le dialogue, en procédant notamment aux auditions des candidats. « L'équipe » aura également à comparer leurs propositions aux résultats ou objectifs définis dans le programme fonctionnel afin d'adresser à chaque phase, un rapport d'analyse circonstancié au pouvoir adjudicateur.

Art. 2. — « L'équipe » chargée de représenter le pouvoir adjudicateur est composé des personnes suivantes :

— Pour la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, en qualité de maître d'œuvre :

- M. Jean-Claude MEUNIER, Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information,
- M. Michel TRENTADUE, Adjoint au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information, Sous-Directeur de l'Administration Générale,
- M. Olivier BONNEVILLE, de la Sous-Direction du Développement et des Projets,

- M. Maurice ROBERT, de la Sous-Direction du Développement et des Projets.

— Pour la Direction des Ressources Humaines :

- M. Dominique GAUBERT, Chargé de la Sous-Direction du Réseau R.H. et des Systèmes d'Information,
- Mme Marie-Georges SALAGNAT, Chef du Bureau des projets ;
- Mme Yvonne HU, Bureau des rémunérations ;
- Mme Jocelyne GARRIC, Chef de projet.

— Pour le Secrétariat Général :

- Mme Claire CHERIE, Chargée de Mission affaires juridiques.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,
- M. le Directeur des Affaires Juridiques.

Fait à Paris, le 2 décembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Systèmes et Technologies  
de l'Information*

Jean-Claude MEUNIER

### **Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-194 instaurant une aire piétonne dans plusieurs voies du 6<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 413-14, R. 417-10 et R. 431-9 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-11994 du 6 décembre 2000 réglementant l'arrêt ou le stationnement dans les voies piétonnes à Paris ;

Considérant qu'il convient de sécuriser le cheminement des usagers de la voie publique et notamment ceux empruntant plusieurs voies du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'instaurer une aire piétonne dans les rues Antoine Dubois, Bernard Palissy, des Ciseaux, Francisque Gay, Guillaume Apollinaire, du Jardinnet, de Nesle, de Nevers, du Sabot, dans l'impasse des deux Anges et dans l'allée du Révérend Père Michel Riquet ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Une aire piétonne est créée dans les voies suivantes du 6<sup>e</sup> arrondissement :

- Antoine Dubois (rue),
- Bernard Palissy (rue),
- Ciseaux (rue des),



- Deux anges (impasse des),
- Francisque Gay (rue),
- Guillaume Apollinaire (rue),
- Hautefeuille (impasse),
- Jardinnet (rue du),
- Nesle (rue de),
- Nevers (rue de),
- Révérend Père Michel Riquet (allée du),
- Sabot (rue du).

Art. 2. — L'accès à ces voies n'est autorisé qu'aux véhicules motorisés suivants :

- véhicules d'intervention urgente et de secours,
- véhicules des riverains,
- véhicules des services publics utilisés pour l'exercice de leurs missions.

Dans l'allée du Révérend Père Michel Riquet, en plus des véhicules cités ci-dessus, les convois funèbres sont autorisés à y circuler.

Art. 3. — Dans les voies citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les vélos sont autorisés à circuler dans les deux sens.

Art. 4. — L'arrêté préfectoral n° 00-11994 du 6 décembre 2000 susvisé est abrogé en ce qui concerne les voies citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 décembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjointe au Maire de Paris*  
*chargée des Déplacements, des Transports*  
*et de l'Espace Public*  
Annick LEPETIT

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-195 instaurant une aire piétonne dans plusieurs voies du 14<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 413-14, R. 417-10 et R. 431-9 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2008- 754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-11994 du 6 décembre 2000 réglementant l'arrêt ou le stationnement dans les voies piétonnes à Paris ;

Considérant qu'il convient de sécuriser le cheminement des usagers de la voie publique et notamment ceux empruntant plusieurs voies du 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'instaurer une aire piétonne dans les rues de l'Abbé Soulange Bodin, Bernard de Ventadour, Crocé Spinelli, Daguerre, Fernand Holweck, Grancey, Guillemot, Moulin de la Vierge et Vercingétorix ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission du Plan de Circulation dans sa séance du 20 mai 2007 ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Une aire piétonne est créée dans les voies suivantes du 14<sup>e</sup> arrondissement :

- Abbé Soulange Bodin (rue),
- Bernard de Ventadour (rue) : entre la rue Pernéty et la rue du Cange,
- Crocé Spinelli (rue) : entre la rue Guillemot et la rue Pernéty,
- Daguerre (rue) : entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Boulard,
- Fernand Holweck (rue),
- Grancey (rue),
- Guillemot (rue) : entre la rue Crocé Spinelli et la rue Pernéty,
- Moulin de la Vierge (rue du),
- Vercingétorix (rue) : entre la place de Catalogne et la rue Crocé Spinelli.

Art. 2. — L'accès à ces voies n'est autorisé qu'aux véhicules motorisés suivants :

- véhicules d'intervention urgente et de secours,
- véhicules des riverains,
- véhicules des services publics utilisés pour l'exercice de leurs missions,
- taxis.

Art. 3. — Dans les voies citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les vélos sont autorisés à circuler dans les deux sens.

Art. 4. — L'arrêté préfectoral n° 00-11994 du 6 décembre 2000 susvisé est abrogé en ce qui concerne les voies citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 décembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjointe au Maire de Paris*  
*chargée des Déplacements, des Transports*  
*et de l'Espace Public*  
Annick LEPETIT

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-206 modifiant l'arrêté 2009-169 du 9 octobre 2009 instaurant, à titre provisoire, les règles du stationnement dans deux voies du 12<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-169 du 9 octobre 2009 instaurant, à titre provisoire, dans le cadre des travaux du tramway T3, des règles de stationnement dans deux voies du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant qu'il convient de prolonger jusqu'au 22 décembre 2009 les dispositions de l'arrêté susvisé pour cause de délais supplémentaires de travaux sur trottoir ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté 2009-169 susvisé est modifié comme suit :

Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 22 décembre 2009.

*Le reste sans changement.*

Art. 2. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 décembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général,*  
*Chef du Service des Déplacements*  
  
Patrick LEFEBVRE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-110 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue de la Tombe Issoire et rue Henri Regnault, à Paris 14<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 92-10892 du 27 juillet 1992 instaurant des sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'EAU DE PARIS — 132, rue de la Tombe Issoire, à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement gênant dans cette voie ainsi que dans la rue Henri Regnault ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 11 au 22 janvier 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de la Tombe Issoire, à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre la rue Henri Regnault et la rue Lacaze, sera, à titre provisoire, interdite à la circulation générale du 11 au 22 janvier 2010 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante de Paris 14<sup>e</sup> arrondissement :

— Tombe Issoire (rue de la) : côté impair, en vis-à-vis du n° 132 (neutralisation de 5 places de stationnement) du 11 au 22 janvier 2010 inclus.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le sens de circulation de la rue Henri Regnault, à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement, sera inversé, instaurant ainsi un sens unique de circulation provisoire, à partir de la rue de la Tombe Issoire, vers et jusqu'à la rue du Père Coentin, du 11 au 22 janvier 2010 inclus.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 27 juillet 1992 seront suspendues, à titre provisoire, en ce qui concerne la voie mentionnée à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 décembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,*  
*Chef de la 2<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
  
Bernard LEGUAY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2009-098 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue André Danjon, à Paris 19<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de modernisation de l'éclairage public dans la rue André Danjon, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, nécessitent de réglementer provisoirement le stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront du 23 novembre 2009 au 22 janvier 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans

la voie suivante du 19<sup>e</sup> arrondissement, du 23 novembre 2009 au 22 janvier 2010 inclus :

— Ardennes (rue des) : côté pair, en vis-à-vis des n<sup>os</sup> 1 à 23.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 novembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieure des Services Techniques,  
Chef de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

#### **Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un Directeur Général de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 30 novembre 2009 :

A compter du 30 novembre 2009, il est mis fin au détachement sur un emploi de Directeur Général de la Commune de Paris, en qualité de Directeur Adjoint de l'Urbanisme, de M. Didier BERTRAND, administrateur hors classe de la Ville de Paris.

A compter de la même date, M. Didier BERTRAND est détaché sur un emploi de Directeur Général de la Commune de Paris, en qualité de délégué général à la coopération territoriale.

M. Didier BERTRAND est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un Directeur de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 30 novembre 2009 :

Il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la Commune de Paris, dévolues à M. Denis PETEL, ingénieur général de la Commune de Paris, à compter du 30 novembre 2009, date à laquelle l'intéressé est réintégré dans son corps d'origine, pour être détaché sur un emploi de Directeur de la Commune de Paris, en qualité de Directeur Adjoint à la Direction de l'Urbanisme.

A compter de la même date, M. Denis PETEL est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Nomination de trois sous-directeurs de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 31 octobre 2009 :

Mme Perrine DOMMANGE, administratrice hors classe de la Ville de Paris à la Direction des Familles et de la Petite Enfance est, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, détachée sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris, en qualité de sous-directrice de la planification, de la P.M.I. et des familles, au sein de la même Direction, pour une durée de trois ans.

Mme Perrine DOMMANGE est maintenue, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009 :

Mme Guislaine LOBRY, administratrice hors classe de la Ville de Paris est, à compter du 2 novembre 2009, détachée sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris et affectée à la Direction des Affaires Scolaires, en qualité de sous-directrice des écoles, pour une durée de trois ans.

Mme Guislaine LOBRY est maintenue, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 16 novembre 2009 :

M. Ludovic MARTIN, administrateur hors classe de la Ville de Paris à la Direction de la Jeunesse et des Sports est, à compter du 16 novembre 2009, détaché sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris, en qualité de sous-directeur de l'action sociale, à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, pour une durée de trois ans.

M. Ludovic MARTIN est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions d'une sous-directrice de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 25 novembre 2009 :

Mme Geneviève ANDRE, sous-directrice de la Commune de Paris, chargée de la sous-direction de l'emploi, à la Direction du Développement Economique et de l'Emploi, est maintenue dans ses fonctions, du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 décembre 2009 inclus.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la Commune de Paris, dévolues à Mme Geneviève ANDRE, administratrice civile hors classe du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, et du Ministère de la Santé et des Sports.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Maintien en fonctions d'un administrateur de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 25 novembre 2009 :

M. Jérôme DUCHENE, Directeur d'Hôpital hors classe de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, est maintenu en fonctions auprès de la Ville de Paris, par voie de détachement, en qualité d'administrateur hors classe de la Ville de Paris, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

M. Jérôme DUCHENE qui demeure affecté à la Direction du Logement et de l'Habitat, est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un adjoint au sous-directeur des affaires générales de la Direction des Affaires Culturelles.**

Par arrêté en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009 :

— M. François DUMAIL, architecte voyer en chef de la Commune de Paris est nommé adjoint au sous-directeur des affaires générales de la Direction des Affaires Culturelles, à compter du 21 septembre 2009.

**Direction des Ressources Humaines. — Nomination au choix au grade d'agent de maîtrise, au titre de l'année 2009.**

Par arrêté du 8 décembre 2009, M. Jean-Philippe BRILLOT est nommé au choix, à compter du 7 décembre 2009, au grade d'agent de maîtrise, au titre de l'année 2009, à la Direction de la Voirie et des Déplacements.

**Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H).**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agent(e)s de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 15 des 16 et 17 juillet 2007 portant fixation du statut particulier applicable au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 85 des 12 et 13 novembre 2007 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes (1<sup>re</sup> classe) ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H) seront ouverts, pour 50 postes, à partir du 5 avril 2010, à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :

- concours externe : 25 postes,
- concours interne : 25 postes.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 11 janvier au 11 février 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 11 février 2010 feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation des jurys sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 décembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint*  
*chargé de la Sous-Direction du Développement*  
*des Ressources Humaines*

Philippe SANSON

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 1<sup>er</sup> secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de la fermeture de la crèche collective 38, quai de la Rapée, à Paris 12<sup>e</sup>, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 8 juillet 2009,

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 12 novembre 2003 modifié instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (1<sup>er</sup> secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 12<sup>e</sup> arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, Service poursuites et régies locales, 94 rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances, Bureau F5, Secteur des régies ;



— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance, Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;

- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléants intéressés ;
- au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 21 juillet 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**Annexe : 12<sup>e</sup> arrondissement**

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
120101 Crèche collective	11 bis, rue Edouard Robert	01 43 43 20 28	610
120102 Crèche collective	14/16, rue Pierre Bourdan	01 46 28 59 62	610
120104 Crèche collective	295, rue de Charenton	01 49 28 54 30	610
120105 Crèche collective	61/63, rue du Rendez-Vous	01 49 28 52 80	610
120106 Crèche collective	6, rue Eugénie Eboué	01 43 46 67 09	610
120107 Crèche collective	17, rue Lamblardie	01 43 07 38 03	610
120108 Crèche collective	6, rue des Jardiniers	01 43 41 35 35	610
120109 Crèche collective	43, rue de Picpus	01 43 41 39 10	610
120110 Crèche collective	4, rue Marie Laurencin	01 43 41 17 69	610
120111 Mini-crèche collective	4, rue de Toul	01 43 44 91 00	230
120112 Crèche collective	8, place du Bataillon du Pacifique (1 <sup>er</sup> étage)	01 53 18 26 00	610
120113 Crèche collective	72, avenue Daumesnil	01 49 28 51 51	610
120114 Crèche collective	8, place du Bataillon du Pacifique (2 <sup>e</sup> étage)	01 53 18 27 23	610
120116 Crèche collective	7, rue de Cotte	01 44 73 03 78	610
120117 Crèche collective	27, rue de Pommard	01 49 28 56 25	610
120118 Crèche collective	18, rue Maï et Georges Politzer	01 44 73 84 85	610
120119 Mini-crèche collective	49, rue François Truffaut	01 55 78 25 70	230
120120 Crèche collective	33, rue Montgallet	01 44 68 95 80	610
120121 Crèche collective	4, impasse Druinot	01 44 75 46 55	610
120122 Crèche collective	16 bis, avenue de Saint-Mandé	01 44 75 70 85	610
120123 Crèche collective	11, rue Villiot	01 43 73 80 20	610
120201 Crèche familiale	43/45, rue de Picpus	01 43 41 57 11	610
120501 Halte-garderie	72, rue Claude Decaen	01 43 07 83 37	530
120502 Halte-garderie	43, rue de Picpus	01 43 47 13 14	530

120503 Halte-garderie	5, rue Paul Dukas	01 44 68 83 25	530
120504 Halte-garderie	130, avenue Daumesnil	01 44 68 13 61	530
120505 Halte-garderie	11 bis, rue Edouard Robert Impasse Tourneux	01 53 33 51 85	530
120701 Jardin d'enfants OPAC	16, rue Edouard Robert	01 46 28 20 93	460

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup> secteur. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme DEJY-DESBIOLLES Véronique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 1<sup>er</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme CAUCHOIS Anne, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 1<sup>er</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme MOTTAGHI Valérie, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 1<sup>er</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle THIERRY Nathalie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie, à Paris 1<sup>er</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme DURAN Karine, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 2<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme RASOAMAHENINA Marie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et l'antenne de crèche familiale, à Paris 2<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme FLEURY Laurence, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 2<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme TANIC Juliana, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 2<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme PERRIER Valérie, Directrice pour la société Maison Bleue, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 2<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme PAULY BERTRAND Isabelle, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de

recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 3<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme ROYER Anne-Marie, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 3<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme RENARD Dominique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 3<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle GEIGER Corinne, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour l'antenne de crèche familiale, à Paris 3<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme DELCOURT Francine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 3<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 09 novembre 2009, Mme HERBELIN Marie-Josée, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 3<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme POIRIER Bernadette, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme CLAIREL EL MAKKI Véronique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 novembre 2009, Mme MARECHAL Elisabeth, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective, à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme HAMM Sandrine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la halte-garderie, à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme BONNETAIN Nadine, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective et la halte-garderie, à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme DRACH Carole, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme LEMEUNIER LESPAGNOL Michèle, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance

(Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme DI FABIO Brigitte, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme BELLAN Martine, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme DUPUICH Anne-Marie, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme BALLUE Caroline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme FRANCOISE Agnès, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle FRIGOT Marie-Claire, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme NGUYEN CAO Colette, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme BOUQUIGNY Elisabeth, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 novembre 2009, Mlle VERLHAC Agnès, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme SEROUX Carole, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme LANG Marguerite, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme PINAULT Odile, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle LE BARS Marina, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour l'antenne de crèche familiale et la halte-garderie et la halte crèche, à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme FERRAND Françoise, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme GABAY Hélène, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme ROBERT Françoise, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la crèche familiale, à Paris 7<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme CHANDON-COQ Marie-Hélène, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 7<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme BESARD Joëlle, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 7<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme SAVORNIN Angélique, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 11<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme CLARKE Véronique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme HACINI Houria, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13<sup>e</sup>.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup> secteur. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme CRESPI Delphine, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 1<sup>er</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme JOCK Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direc-

tion des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 1<sup>er</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 novembre 2009, Mme BENCHADI Bernadette, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie, à Paris 1<sup>er</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme SZTULCMAN Sandra, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 2<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme RODOLLE Laëtitia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et l'antenne de la crèche familiale à Paris 2<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme FRANZETTI Anne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 2<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle DABOUT Christelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 2<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle DUCLOYER Sophie, éducatrice de jeunes enfants pour, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 2<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme DE CONCINI Angèle, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour l'antenne de la crèche familiale, à Paris 3<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme ANATO Léopoldine, agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 3<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle VIGNE Sandrine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 3<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle PAPAVERO Stéphanie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-



garderie, à Paris 3<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme AZEROT Marlène, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 3<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle HAMELIN Anne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 3<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme HAMEL Joumana, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 3<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle PESCHOT Marie-Rose, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la halte garderie, à Paris 4<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle DELATTRE Carine, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la halte-garderie, à Paris 4<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 novembre 2009, Mme GIOBERTI Alice, infirmière puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective et la halte-garderie, à Paris 4<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme HORVATH Chiham, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale, à Paris 4<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, M. LUZY Pierre, éducateur de jeunes enfants, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 4<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme MABILLE Emmanuelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme AMDAOUD Dahbia, éducateur de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme PINSON Valérie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme CUEILLE Sophie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme LECONTE Laurence, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme ALARY Solange, auxiliaire de puériculture principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 5<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 novembre 2009, Mme DUPRE Denise, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 5<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme BEILLARD-WAGNER Martine, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 6<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme CANTAREL Sylvie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 6<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle RAER Anne Marie, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-crèche, l'antenne de la crèche familiale et la halte garderie, à Paris 6<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme GRANGE Marie-Christine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la crèche familiale, à Paris 7<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mme BASQUIN Magali, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 7<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle PICHOT Armelle, puéricultrice, est nommée mandataire



sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris, 7<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 novembre 2009, Mme DVORAK Vinciane, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle PRECY Alice, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes en vue d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de la fermeture de la crèche collective 38, quai de la Rapée, à Paris 12<sup>e</sup>, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 8 juillet 2009,

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 9 juin 2008 modifié instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (3<sup>e</sup> secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 12<sup>e</sup> arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

— au Directeur des Finances, Bureau F5, Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance, Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 21 juillet 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**Annexe : 12<sup>e</sup> arrondissement**

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
120101 Crèche collective	11 bis, rue Edouard Robert	01 43 43 20 28	610
120102 Crèche collective	14/16, rue Pierre Bourdan	01 46 28 59 62	610
120104 Crèche collective	295, rue de Charenton	01 49 28 54 30	610
120105 Crèche collective	61/63, rue du Rendez-Vous	01 49 28 52 80	610
120106 Crèche collective	6, rue Eugénie Eboué	01 43 46 67 09	610
120107 Crèche collective	17, rue Lamblardie	01 43 07 38 03	610
120108 Crèche collective	6, rue des Jardiniers	01 43 41 35 35	610
120109 Crèche collective	43, rue de Picpus	01 43 41 39 10	610
120110 Crèche collective	4, rue Marie Laurencin	01 43 41 17 69	610
120111 Mini-crèche collective	4, rue de Toul	01 43 44 91 00	230
120112 Crèche collective	8, place du Bataillon du Pacifique (1 <sup>er</sup> étage)	01 53 18 26 00	610
120113 Crèche collective	72, avenue Daumesnil	01 49 28 51 51	610
120114 Crèche collective	8, place du Bataillon du Pacifique (2 <sup>e</sup> étage)	01 53 18 27 23	610
120116 Crèche collective	7, rue de Cotte	01 44 73 03 78	610
120117 Crèche collective	27, rue de Pommard	01 49 28 56 25	610
120118 Crèche collective	18, rue Maï et Georges Politzer	01 44 73 84 85	610
120119 Mini-crèche collective	49, rue François Truffaut	01 55 78 25 70	230
120120 Crèche collective	33, rue Montgallet	01 44 68 95 80	610
120121 Crèche collective	4, impasse Druinot	01 44 75 46 55	610
120122 Crèche collective	16 bis, avenue de Saint-Mandé	01 44 75 70 85	610

120123 Crèche collective	11, rue Villiot	01 43 73 80 20	610
120201 Crèche familiale	43/45, rue de Picpus	01 43 41 57 11	610
120501 Halte-garderie	72, rue Claude Decaen	01 43 07 83 37	530
120502 Halte-garderie	43, rue de Picpus	01 43 47 13 14	530
120503 Halte-garderie	5, rue Paul Dukas	01 44 68 83 25	530
120504 Halte-garderie	130, avenue Daumesnil	01 44 68 13 61	530
120505 Halte-garderie	11 bis, rue Edouard Robert Impasse Tourneux	01 53 33 51 85	530
120701 Jardin d'enfants OPAC	16, rue Edouard Robert	01 46 28 20 93	460

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 novembre 2009, Mme HACINI Houria, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 octobre 2009, Mme KANA Laure, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 21 juillet 2009, Mme GEORGET Nicole, éducatrice Chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la crèche familiale, à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 octobre 2009, Mme LAMOUREUX Marie-Claude, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 octobre 2009, Mme JORON Nathalie, puéricultrice de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 octobre 2009, Mme CLAVREUL Yvette, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 octobre 2009, Mlle LEBON Aline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC, à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 octobre 2009, Mme ROULOT Sophie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de

recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC, à Paris 20<sup>e</sup>.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 novembre 2009, Mlle PRECY Alice, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 novembre 2009, Mme DVORAK Vinciane, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

**Direction de la Jeunesse et des Sports. — Régie provisoire des patinoires — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 27 novembre 2002 modifié instituant à la Direction de la Jeunesse et des Sports, sous-direction de l'administration générale et de l'équipement, service des affaires juridiques et financières, une régie de recettes au fonctionnement épisodique, implantée au siège de l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) — 62, rue de la Glacière, à Paris 13<sup>e</sup>, pour assurer le recouvrement des recettes provenant de la location de patins à glace artistiques et de patins à glace de hockey dans les patinoires provisoires de la Ville de Paris ;

Vu le marché n° 08 85 237, tranche conditionnelle 1, notifié le 22 octobre 2008 à la société BRAULENE HO, laquelle s'engage à mettre à la disposition de la Ville de Paris des patins à glace artistiques et des patins à glace de hockey devant être loués par les utilisateurs des patinoires ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre de l'opération « Paris sur glace » organisée pendant l'hiver 2009-2010 sur deux patinoires temporaires, de procéder à l'actualisation de l'arrêté constitutif de la régie de recettes susvisée ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Île-de-France en date du 16 novembre 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté municipal susvisé du 27 novembre 2002 modifié instituant une régie de recettes, est ainsi rédigé :

« Article 2 — Cette régie est installée au siège de l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) — 17, rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris — Téléphone : 01 45 87 45 85.

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 27 novembre 2002 modifié instituant une régie de recettes est ainsi rédigé :

« Article 3 — La régie fonctionne du 18 décembre 2009 au 6 mars 2010 ».

Art. 3. — La Directrice de la Jeunesse et des Sports et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et Régies locales — 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup> ;

— au Directeur des Finances — Bureau de la comptabilité et des régies — Secteur des régies — Section des recettes ;

— à la Directrice de la Jeunesse et des Sports — Service des affaires juridiques et financières — Bureau de l'animation sportive ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de l'Administration Générale  
et de l'Équipement*

Bruno GIBERT

**Direction de la Jeunesse et des Sports. — Régie provisoire des patinoires — Modification de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la patinoire place de l'Hôtel de Ville.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 27 novembre 2002 modifié instituant à la Direction de la Jeunesse et des Sports, sous-direction de l'administration générale et de l'équipement, service des affaires juridiques et financières, une régie de recettes au fonctionnement épisodique, implantée au siège de l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) — 17, rue Rémy Dumoncel, à Paris 14<sup>e</sup>, pour assurer le recouvrement des recettes provenant de la location de patins à glace artistiques et de patins à glace de hockey dans les patinoires provisoires de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 27 novembre 2002 modifié instituant une sous-régie de recettes à la patinoire sise place de l'Hôtel de Ville, à Paris 4<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre de l'opération « Paris sur glace » organisée pendant l'hiver 2009-2010, de procéder à l'actualisation de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes susvisée ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 16 novembre 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 27 novembre 2002 modifié instituant une sous-régie de recettes, est ainsi rédigé :

« Article 3 — La sous-régie fonctionne du 18 décembre 2009 au 6 mars 2010 ».

Art. 2. — La Directrice de la Jeunesse et des Sports et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales — 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup> ;

— au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice de la Jeunesse et des Sports — Service des affaires juridiques et financières — Bureau de l'animation sportive ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés ;

— aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de l'Administration Générale  
et de l'Équipement*

Bruno GIBERT

**Direction de la Jeunesse et des Sports. — Régie provisoire des patinoires — Modification de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la patinoire place Raoul Dautry.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 27 novembre 2002 modifié instituant à la Direction de la Jeunesse et des Sports, sous-direction de l'administration générale et de l'équipement, service des affaires juridiques et financières, une régie de recettes au fonctionnement épisodique, implantée au siège de l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) — 17, rue Rémy Dumoncel, à Paris 14<sup>e</sup>, pour assurer le recouvrement des recettes provenant de la location de patins à glace artistiques et de patins à glace de hockey dans les patinoires provisoires de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 27 novembre 2002 modifié instituant une sous-régie de recettes à la patinoire sise place Raoul Dautry, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre de l'opération « Paris sur glace » organisée pendant l'hiver 2009-2010, de procéder à l'actualisation de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes susvisée ;



Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 16 novembre 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 27 novembre 2002 modifié instituant une sous-régie de recettes, est ainsi rédigé :

« Article 3 — La sous-régie fonctionne du 18 décembre 2009 au 6 mars 2010 ».

Art. 2. — La Directrice de la Jeunesse et des Sports et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales — 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup> ;

— au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice de la Jeunesse et des Sports — Service des affaires juridiques et financières — Bureau de l'animation sportive ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés ;

— aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de l'Administration Générale  
et de l'Équipement*

Bruno GIBERT

#### **Direction de la Jeunesse et des Sports. — Nomination du régisseur de recettes et de deux mandataires suppléants pour la régie provisoire des patinoires.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 25 novembre 2009 :

— M. PRINCE François, employé à l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) est nommé régisseur de recettes auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports, Service des affaires juridiques et financières, pour la régie provisoire des patinoires, à compter du 18 décembre 2009.

— M. BESNARD Aimeric et Mme BLANCHARD TROUVE Emmanuelle sont nommés mandataires suppléants, également à compter du 18 décembre 2009.

#### **Direction de la Jeunesse et des Sports. — Nomination des sous-régisseurs de recettes pour la régie provisoire des patinoires.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 25 novembre 2009 :

— M. DROUET D'AUBIGNY Julien, employé par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour la patinoire de la place de l'Hôtel de Ville, à Paris 4<sup>e</sup>, à compter du 18 décembre 2009 ;

— M. NION Nicolas, employé par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la Direction de la Jeunesse et

des Sports, pour la patinoire de la place de l'Hôtel de Ville, à Paris 4<sup>e</sup>, pour seconder le mandataire sous-régisseur en titre et le remplacer en cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, à compter du 18 décembre 2009 ;

— M. POINTIER Cédric, employé par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour la patinoire de la place de l'Hôtel de Ville, à Paris 4<sup>e</sup>, pour seconder le mandataire sous-régisseur en titre et le remplacer en cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, à compter du 18 décembre 2009 ;

— M. BATTOUE Cédric, employé par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour la patinoire de la place Raoul Dautry, à Paris 15<sup>e</sup>, à compter du 18 décembre 2009 ;

— Mme PLESSIS Anne-Camille, employée par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour la patinoire de la place Raoul Dautry, à Paris 15<sup>e</sup>, pour seconder le mandataire sous-régisseur en titre et le remplacer en cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, à compter du 18 décembre 2009 ;

— Mme SECHY Claire, employée par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour la patinoire de la place Raoul Dautry, à Paris 15<sup>e</sup>, pour seconder le mandataire sous-régisseur en titre et le remplacer en cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, à compter du 18 décembre 2009.

## DEPARTEMENT DE PARIS

### **Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Centre Educatif et de Formation Professionnelle d'Alembert — Nomination d'un régisseur de recettes et d'avances et nomination de son suppléant.**

Par arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 25 novembre 2009, Mlle DELISSE Charlene, est nommée régisseur de recettes et d'avances auprès de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives, Bureau des Etablissements Départementaux, Centre Educatif et de Formation Professionnelle d'Alembert — 150, avenue Thibaud de Champagne, 77144 Montevrain, à compter du 30 novembre 2009.

Mlle ESPOSITO Jessica est nommée mandataire suppléant également à compter du 30 novembre 2009.

### **Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste d'aptitude établie par ordre de mérite du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2<sup>e</sup> classe pour les Etablissements Départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, ouvert le 18 août 2009.**

21 candidats ont été déclarés aptes par la Commission et ont été classés comme suit :

- 1 — SOURDIN Guillaume
- 2 — DELISSE Charlene
- 3 — BERNIER-VINCENT Isabelle
- 4 — MONTAUD Sandrine
- 5 — ETIENNE Virginie



- 6 — PLOUARD Christelle
- 7 — BARTOLINI Gil
- 8 — AMALA Jeannitta
- 9 — BODARD Fanny
- 10 — BETOULLE Sophie
- 11 — ROSIER Sylvie
- 12 — GARBASSO Sabrina
- 13 — GAUTHEY Franck
- 14 — TUY Syraphay
- 15 — JOYET Aurélie
- 16 — GAUTIER Céline
- 17 — MARTINEZ-GONZALEZ Audrey
- 18 — MZE Halima
- 19 — VANCOELLIE Marjorie
- 20 — BOUGEAULT Marie-Pierre
- 21 — COUTURIER Mélanie.

Les postes seront proposés aux candidats dans l'ordre de classement et selon les besoins des établissements départementaux.

Fait à Paris, le 4 décembre 2009

*La Présidente du Jury,  
Chef du Bureau  
des Etablissements Départementaux*  
Elisabeth SEVENIER

## ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

### Arrêté n° 2009-0764 portant délégation de la signature du Directeur par intérim de l'Hôpital Georges Clemenceau.

Le Directeur par intérim  
de l'Hôpital Georges Clemenceau,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R. 6147-11 et R. 6147-22 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2004-0053 DG du 12 mars 2004 donnant délégation de compétence de personnes responsables des marchés aux directeurs d'hôpitaux, groupes hospitaliers, services généraux et du siège ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2006.0311 du 19 octobre 2006 modifié donnant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et du siège ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de constructions ;

Vu l'arrêté de délégation de signature n° 2009-0732 en date du 6 août 2009 ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée aux agents suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les piè-

ces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

— Sylvie MICHENEAU, Directeur Adjoint, Chargée des Services Financiers, Economiques et Logistiques,

— Jacqueline AUBERGER, Directeur des Ressources Humaines,

— Corinne BOUDIN-WALTER, Directeur de la Stratégie et des Droits des Patients,

— Danièle DUBOIS, Chef de Bureau Economat & Finances,

— Christian GARDNER, Ingénieur Travaux.

Art. 2. — La présente délégation s'applique pour l'achat des fournitures, services, et travaux mentionnés à l'article 5 de l'arrêté de délégation de compétence n° 2004-0053 DG du 12 mars 2004 et conformément à l'arrêté n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006, en ce qui concerne les opérations de travaux.

Art. 3. — L'arrêté de délégation de signature n° 2009-0732 en date du 6 août 2009, est abrogé.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 novembre 2009

Odon MARTIN MARTINIÈRE

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêté n° 2009-00883 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — Des récompenses pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont les noms suivent :

#### Médaille de bronze :

— Caporal-chef Florian COURBOT, né le 22 février 1984, 15<sup>e</sup> compagnie ;

— Sapeur de 1<sup>er</sup> classe Pierre LEBOSSÉ, né le 6 octobre 1983, 15<sup>e</sup> compagnie ;

— Sapeur Anthony MANDARD, né le 21 mai 1989, 10<sup>e</sup> compagnie ;

— Sergent Florian LAVOREL, né le 11 novembre 1980, 17<sup>e</sup> compagnie ;

— Sergent Morgan LOSQUIN, né le 16 avril 1979, 1<sup>er</sup> compagnie ;

— Sergent Morgan LECLERC, né le 25 mai 1983, 6<sup>e</sup> compagnie ;

— Caporal Jean-Marc BOULDOIRES, né le 7 octobre 1987, 2<sup>e</sup> compagnie ;

— Sapeur de 1<sup>er</sup> classe Julien BADOINOT, né le 16 août 1985, 2<sup>e</sup> compagnie ;

— Sergent Benjamin VIARDOT, né le 26 juin 1984, 22<sup>e</sup> compagnie ;

— Caporal Jérémy PARLEBAS, né le 27 septembre 1984, 24<sup>e</sup> compagnie ;

— Sapeur de 1<sup>re</sup> classe Alexis ROBERT, né le 6 septembre 1986, 24<sup>e</sup> compagnie

— Sergent Loïc DIAZ, né le 20 janvier 1985, 13<sup>e</sup> compagnie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 novembre 2009

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2009-00915 instaurant les règles de circulation et de stationnement liées à la mise en exploitation du tramway T2, rue Henry Farman, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-2, L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 311-1, R. 417-9 et R. 417-10 ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement à Paris ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-101 du 3 août 2009 réglementant la circulation dans la rue d'Oradour-sur-Glane, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-113 du 3 août 2009 instaurant les règles de stationnement dans plusieurs voies du 15<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que la Ville de Paris ayant décidé la mise en exploitation du prolongement de la ligne de tramway T2, entre Issy-Val-de-Seine et la Porte de Versailles, il est d'intérêt public d'assurer la continuité des conditions de circulation sur l'ensemble de son itinéraire ;

Considérant dans ces conditions la nécessité de réglementer l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que les déplacements des piétons sur le tracé réservé au tramway T2 sur une section de la rue Henry Farman, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La circulation des véhicules entrant dans l'une des catégories visées à l'article R. 311-1 du Code de la route est interdite sur l'ensemble de la plate-forme du tramway T2 dans la rue Henry Farman, dans sa partie en amont de la place des Martyrs de la Résistance de la porte de Sèvres.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas au franchissement de la plate-forme dans les passages (carrefours) spécialement aménagés à cet effet.

La plate-forme se définit comme l'emprise ferroviaire, indépendante de la circulation générale y compris ses dépendances.

Art. 2. — L'arrêt et le stationnement sur la plate-forme du tramway T2 sont considérés comme dangereux pour les usagers de la voie. Les véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement sans délai dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et la Directrice de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 décembre 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Christian LAMBERT

**Arrêté n° 2009-00917 portant interdiction de la vente à emporter de boissons alcooliques du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> groupes, de 22 h 30 à 7 h, ainsi que de la consommation de ces boissons, sur le domaine public, de 16 h à 7 h, dans certaines voies du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n° 2008-00395 du 17 juin 2008 fixant l'heure d'ouverture des débits de boissons et des établissements de spectacles et de divertissements publics ;

Considérant que des troubles et des nuisances sont occasionnés par des personnes consommant de l'alcool, sur le domaine public, dans certaines voies du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Considérant qu'il a été établi qu'un certain nombre d'infractions et d'actes de violence commis dans ce secteur sont directement liés à la consommation d'alcool ;

Considérant qu'il y a lieu d'étendre la portée de la mesure en vigueur dans certaines voies du 1<sup>er</sup> arrondissement, au jardin du Carrousel et à la cour Napoléon en raison d'un certain nombre d'infractions commis dans ce secteur directement liés à la consommation d'alcool ;

Considérant que la vente à emporter de boissons alcooliques, particulièrement en période nocturne, peut être à l'origine de tels comportements et constitue un facteur générateur de troubles à l'ordre et à la tranquillité publics ;

Arrête :

Article premier. — La vente à emporter de boissons alcooliques du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> groupes, est interdite, de 22 h 30 à 7 h, dans le périmètre délimité par les voies suivantes qui y sont incluses :

— la rue Etienne Marcel, dans sa partie comprise entre la rue du Louvre et le boulevard de Sébastopol,

— le boulevard de Sébastopol, dans sa partie comprise entre la rue Etienne Marcel et le quai de la Mégisserie,

— le quai de la Mégisserie,

— la rue du Pont Neuf, dans sa partie comprise entre le quai de la Mégisserie et la rue de Rivoli,

— la rue de Rivoli, dans sa partie comprise entre la rue du Pont Neuf et la rue du Louvre,

— la rue du Louvre, dans sa partie comprise entre la rue de Rivoli et la rue Etienne Marcel.

Art. 2. — La consommation de boissons alcooliques du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> groupes, sur le domaine public, est interdite, de 16 h à 7 h, dans le périmètre fixé à l'article 1<sup>er</sup>, sauf dans les parties de ce domaine régulièrement occupées par des restaurants et débits de boissons titulaires des autorisations nécessaires.

La consommation de ces boissons est également interdite, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, sur le domaine public, dans le périmètre suivant :

- le quai du Louvre,
- le Pont Neuf,
- la place du Pont Neuf,
- le quai du Port des Saints-Pères, dans sa partie comprise entre le Pont Neuf et le Pont du Carrousel,
- la passerelle des Arts,
- le jardin du Carrousel et la Cour Napoléon.

Art. 3. — L'arrêté n° 2008-00750 du 4 novembre 2008 est abrogé.

Art. 4. — Le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, le Directeur de la Police Judiciaire, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet dès sa publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 décembre 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Christian LAMBERT

#### **Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté relatif à l'insécurité des équipements communs et d'un arrêté de péril.**

Immeuble sis 21, boulevard Bessières, à Paris 17<sup>e</sup> (arrêté de sécurité des équipements communs et arrêté de péril du 25 novembre 2009).

### COMMUNICATIONS DIVERSES

#### **Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H).**

1°/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue, à partir du 5 avril 2010, pour 25 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

2°/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue, à partir du 5 avril 2010, pour 25 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non-titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant au 1<sup>er</sup> janvier 2010 au moins une année de services civils effectifs (services militaires et interruptions d'activité non pris en compte).

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 11 janvier au 11 février 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un

accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 11 février 2010 feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

#### **Direction du Logement et de l'Habitat. — Autorisation de changement d'usage avec compensation, d'un local d'habitation situé à Paris.**

Décision n° 09-225 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande enregistrée le 16 juillet 2007, par laquelle la SCI JOKEY représentée par M. Marcel COHEN, sollicite une autorisation pour transformer à un autre usage que l'habitation, un local d'une surface totale de 42 m<sup>2</sup>, situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis 10, passage de l'Industrie, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Vu la compensation proposée par conversion à l'habitation d'un local à un autre usage, d'une surface totale de 46 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage (lot n° 2) de l'immeuble sis 14, passage de l'Industrie, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Le Maire d'arrondissement consulté le 24 août 2007 ;

Vu l'avis du Maire de Paris en date du 21 septembre 2007 ;

L'autorisation n° 09-225 est accordée en date du 21 octobre 2009.

### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

#### **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2009-3088 bis fixant la composition du jury du concours sur titres ouvert pour le recrutement d'ouvriers professionnels qualifiés — spécialité entretien — Titre IV.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 93-101 du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'accès des ressortissants des Etats membres de la Communauté Economique Européenne, autres que la France à certains corps de la fonction publique hospitalière ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 20 mai 2009 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 12 du 24 mars 2009 fixant les épreuves des concours des ouvriers professionnels (toutes spécialités confondues) relevant de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n° 2009-2517 bis du 17 août 2009 portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'ouvriers professionnels qualifiés — spécialité entretien — Titre IV ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 3 ouvriers professionnels qualifiés — spécialité entretien — Titre IV, est fixé comme suit :

Président :

— M. Guy VINCENT, ingénieur d'étude et technico-commercial retraité (60).

Membres :

— Mme Nadine COLSON, Directrice des C.H.R.S. « Pauline Roland » et « Buttes Chaumont » (75) ;

— Mme Tiphaine LACAZE, Adjointe de la Directrice au C.H.R.S. « Pixérécourt ».

Art. 2. — Est désignée en tant qu'examinatrice spécialisée, chargée de participer à la sélection des dossiers et à l'audition des candidats :

— Mme Véronique LE QUANG, agent de maîtrise au Centre des Travaux Intermédiaires (75).

Art. 3. — Mme Marie-Françoise SECK, membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 7 représentera le personnel durant le déroulement de ce concours sur titres.

Art. 4. — Un agent de la Section des Concours au Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — Le Chef du Service des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 novembre 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
*La Directrice Générale*  
Laure de la BRETÈCHE

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 09-3139 modifiant la représentation du personnel au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivant du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° E 2 du 28 juin 1994 instituant au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris un Comité d'Hygiène et de Sécurité ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, en date du 14 mai 2009 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à compter du 15 mai 2009 ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 15 mai 2009 donnant délégation de signature à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu les résultats obtenus par les organisations syndicales lors des scrutins des 23 octobre et 16 décembre 2008 aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-4804 du 22 décembre 2008 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-2538 du 9 janvier 2009 portant désignation des représentants du personnel habilités à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Sur proposition du syndicat UNSA en date du 17 novembre 2009 ;

Arrête :

Article premier. — Il convient de modifier l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 08-2538 du 9 janvier 2009 susvisé comme suit :

Au titre du syndicat UNSA, *en lieu et place de* : « Mme Yolande LUGARD », *il convient de lire* : Mlle Anne LUBRANO ».

Art. 2. — Le Chef du Service des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'administration  
et par délégation,  
*La Directrice Générale*  
Laure de la BRETÈCHE

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Fixation de la composition du jury de concours relatif à la désignation d'un maître d'œuvre pour la restructuration du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Poterne des Peupliers » sis 8/14, rue de la Poterne des Peupliers, à Paris 13<sup>e</sup> — Rectificatif.**

La Présidente du Jury de Concours  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 123-39 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 24, 70 et 74-II ;



Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville n° 6 en date du 29 avril 2008 fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris habilitée à siéger en jury de concours de maîtrise d'œuvre ;

Vu l'arrêté en date du 15 mai 2008 autorisant Mme Liliane CAPELLE à présider la Commission d'Appel d'Offres du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ou le jury de concours de maîtrise d'œuvre de l'établissement public ;

Vu l'arrêté en date du 14 mai 2009 nommant Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — A l'article premier de l'arrêté du 28 août 2009 fixant la composition du jury de concours relatif à la désignation d'un maître d'œuvre pour la restructuration du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Poterne des Peupliers » sis 8/14, rue de la Poterne des Peupliers, 75013 Paris, il convient de lire comme suit pour le paragraphe « des personnalités désignées » :

— M. Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement ou son suppléant, M. Eric OFFREDO, Adjoint au Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris chargé des questions relatives aux affaires sociales, à la politique de la ville et à la lutte contre l'exclusion ;

— M. Patrick ROUYER, Délégué aux actions en faveur des Personnes sans Domicile Fixe au Secrétariat Général de la Ville de la Ville de Paris ;

— Mme Laure de BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 décembre 2009

*La Présidente du Jury de Concours  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris*

Liliane CAPELLE

## POSTES A POURVOIR

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance du poste de Responsable du pôle Déplacements (F/H).**

### LOCALISATION

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Métro : Poissonnière, Gare du Nord.

### NATURE DU POSTE

**Fonction :** Responsable du pôle d'enseignement et de recherche Déplacements.

**Mission globale de l'E.I.V.P. :** l'école forme en trois ans des ingénieurs dans le domaine du génie urbain.

Il s'agit de former des ingénieurs qui devront maîtriser les problématiques urbaines et mettre en œuvre les solutions pour les résoudre.

Ils exerceront leur métiers à différents niveaux tel que maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, bureau d'étude..., dans des domaines multiples comme l'aménagement d'espace public, la construction et la gestion des équipements publics, les déplacements, ainsi que dans leur dimension transversale. Ils opéreront dans des structures variées telles que la Ville de Paris, les collectivités territoriales, les entreprises parapubliques ou encore les entreprises privées.

Le pôle Déplacement comprend la voirie urbaine et la gestion des déplacements.

**Description du poste :**

**Environnement hiérarchique :** le responsable de pôle est sous l'autorité du Directeur.

**Contexte :** il devra travailler en relation avec les enseignants chercheurs permanents et vacataires.

**Mission :** le responsable de pôle assure le bon fonctionnement des ressources d'enseignement et de recherche de son domaine au service du projet pédagogique et scientifique de l'école.

**Activité :** poste à pourvoir à temps plein.

Il définit les matières à enseigner, leur équilibre et les formes pédagogiques qu'elles requièrent sous contrôle du Directeur Scientifique et du Directeur des Etudes.

Il recrute et coordonne l'activité des enseignants de son Département pour produire le nombre d'heure d'enseignement fixé par le Directeur des Etudes, il dispense lui-même des enseignements à hauteur de 192 HETD sur l'année.

Il contribue aux publications scientifiques de l'Ecole, ainsi qu'à son développement et à son rayonnement.

Il participe à la mise en œuvre des contrats de recherches engagés à l'initiative ou avec le Directeur Scientifique.

Il élabore en liaison avec le Directeur des Etudes et le Directeur des Partenariats des sessions de formation continue.

Il assure la capitalisation documentaire des connaissances enseignées et doit pouvoir les mettre à disposition sous forme électronique aux élèves, aux anciens élèves, dans le cadre défini par le Directeur des Etudes.

**Interlocuteurs :** la Direction de l'Ecole, les élèves, les enseignants, les professionnels, les chercheurs, du domaine concerné.

### PROFIL DU CANDIDAT

— Formation supérieure niveau Doctorat ès Sciences ou équivalent,

— Expérience et connaissance des métiers et des milieux professionnels considérés,

— Connaissances en matière d'ingénierie pédagogique,

— Expérience en matière de conduite de projets de recherche.

### CONTACT

M. Régis VALLÉE — Directeur de l'E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Téléphone : 01 56 02 61 00 — Mél : regis.vallee@eivp-paris.fr.

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance du poste de Président (F/H) du Département « Aménagement d'espaces publics ».**

### LOCALISATION

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — 15, rue Fénelon, 75010 Paris.

### NATURE DU POSTE

**Fonction :** Président du Département « Aménagement d'espaces publics ».

**Statut :** Cadre Supérieur.

**Environnement hiérarchique :** le Président est sous l'autorité du Directeur de l'Ecole.

**Contexte :** il travaillera en relation avec les autres Départements (Espace public et aménagement, Management, Informatique, langues), en conformité avec les principes du projet de formation et de la recherche.

**Mission :**

Les missions du Président de Département sont de :

— coordonner l'action et les programmes des enseignants intervenant au sein de son Département dans le cadre de réunions régulières et d'intégrer ces orientations dans le projet de l'Ecole ;

— accompagner la mise en œuvre des contrats de recherches engagés à l'initiative ou avec le Directeur Scientifique ;

— intervenir dans le cadre des formations complémentaires organisées par l'Ecole ;

— contribuer au rayonnement de l'Ecole en donnant une visibilité internationale à ses actions.

**Compétences :**

— Conduite des projets d'aménagement urbain ;

— Conception et organisation et insertion d'opérations urbaines ;

— Réglementation et contexte économique.

**Emploi :** poste à pourvoir à temps partagé au maximum à 50 % d'un équivalent temps plein.

**Interlocuteurs :** institutions, bureaux d'études et entreprises du domaine de l'aménagement urbain.

**PROFIL DU CANDIDAT**

— Expérience de Direction d'association et/ou de société d'aménagement en France et en Europe ;

— Formation en urbanisme, connaissance et pratique d'opérations d'aménagements ;

— Anglais courant.

**CONTACT**

M. Régis VALLÉE — Directeur de l'E.I.V.P. — Mél : regis.vallee@eivp-paris.fr.

Candidatures par courriel à regis.vallee@eivp-paris.fr.

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste de technicien de travaux (F/H).****LOCALISATION**

Régie administrative — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, E.I.V.P. — Ecole Supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — RER-Métro : Gare du Nord, Poissonnière.

**NATURE DU POSTE**

**Fonction :** Soutien pédagogique informatique et réseaux et maintenance générale.

**Mission globale du service :** L'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale. Elle est érigée en régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

**Environnement hiérarchique :** Secrétaire général et le responsable du service informatique.

**Description du poste :** Soutien pédagogique des élèves, travaux de développement avec les enseignants, administration du réseau de l'Ecole :

— mise en œuvre du réseau des activités d'enseignement et des solutions,

— mise en œuvre des moyens informatiques (Wi-Fi, site Internet...),

— coordination, gestion et maintenance, renouvellement du parc informatique.

**Interlocuteurs :** Enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, le chef du Département informatique et réseau.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : profil de technicien supérieur.

Connaissance des techniques d'installation des matériels informatiques, de la gestion de réseaux informatique et de télécommunications, solutions des dysfonctionnements techniques.

**Aptitudes requises :**

— sens de l'initiative et de l'organisation,

— qualités relationnelles,

— aptitudes comptables et informatiques.

**CONTACT**

Patrick LEFIÈVRE — Responsable des moyens informatiques, E.I.V.P. — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Mél : patrick.lefevre@eivp-paris.fr.

Candidature exclusivement par courriel à regis.vallee@eivp-paris.fr.

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance de postes d'enseignants chercheurs (F/H).****LOCALISATION**

E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — RER-Métro : Gare du Nord, Poissonnière.

**NATURE DU POSTE**

**Fonction :** Enseignant chercheur.

**Mission globale du service :** L'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale.

**Environnement hiérarchique :** l'enseignant chercheur est placé sous l'autorité du Président ou du responsable de Département de rattachement de sa discipline.

**Description des postes à pourvoir :**

— Département aménagement espace public, pôle mobilité :

- Un responsable du pôle mobilité, ayant des connaissances en transports et aménagement (poste à pourvoir à temps plein),

- Un spécialiste des transports urbains et leurs relations avec les questions d'aménagement (poste à pourvoir à temps partagé avec une activité professionnelle dans le secteur).

— Département aménagement espace public, pôle aménagement :

- Aménagement urbain, un spécialiste des questions de programmation urbaine, d'intégration des enjeux de l'environnement urbain avec une connaissance des enjeux architecturaux et urbains pour suivre les rapprochements entre formations ingénieurs-architectes.

— Enseignant chercheur auprès du Directeur pour missions transversales entre les Départements et, notamment ceux de construction - environnement et aménagement - espace public :

- Avec des connaissances des enjeux de développement durable dans les projets urbains, des enjeux professionnels et des approches de formations continues dans le Génie Urbain (planification, gestion, construction et infrastructures).

**Missions générales confiées aux enseignants chercheurs :**

— Définir avec les chefs de Départements les matières à enseigner et les modalités pédagogiques,

— Proposer le recrutement d'enseignants et d'assistants, — Assurer des enseignements dans les matières pour lesquelles ils ont été recrutés,

— Participer à l'activité d'accompagnement et aux soutènements de stages des élèves,

— Participer aux programmes de recherches initiées au sein de l'E.I.V.P. et des actions de recherche en génie urbain et développement durable,

— Associés aux actions de formation continue.

Interlocuteurs : Responsables de Départements, enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, autres organismes ou établissements d'enseignement supérieur associés en France et à l'international.

#### PROFIL DES CANDIDATS

Emplois à pourvoir : Les candidatures présentées sur des temps partiels ou partagés avec une autre activité professionnelle ou de recherche sont recevables (maximum 50 %) sauf pour le poste du chef du pôle mobilité.

Formation souhaitée : Professeur ou maître de conférence exerçant dans une Université ou professionnels du secteur public ou privé reconnus pour leurs compétences. Expérience de l'enseignement supérieur en France ou dans l'U.E. requise, HDR souhaités. Postes ouverts par priorité aux fonctionnaires en détachement ou sous convention ou, à défaut, sous contrats.

#### Aptitudes requises :

- Connaissances du domaine du Génie Urbain,
- Travail en équipe,
- Sens de l'initiative et de l'organisation,
- Qualités relationnelles,
- Sens de la négociation.

#### CONTACT

Candidatures par courrier électronique uniquement à E.I.V.P. — Ecole Supérieure du Génie Urbain — Mél : eivp@eivp-paris.fr.

Informations auprès de E.I.V.P. — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Téléphone : 01 56 02 61 00.

### **Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance du poste de Responsable du Département Management (F/H).**

#### LOCALISATION

E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — RER-Métro : Gare du Nord, Poissonnière.

#### NATURE DU POSTE

Fonction : Responsable du Département Management.

Mission globale du service : L'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale.

Environnement hiérarchique : Le Directeur, le Directeur des Etudes.

#### Description du poste :

- Assiste le Directeur de l'E.I.V.P. et le Directeur des Etudes dans la conception et la mise en œuvre des plans d'études, la formation,
- Contribue aux publications scientifiques de l'Ecole, ainsi qu'à son développement et à son rayonnement,
- Coordonne l'action et les programmes des enseignants intervenants au sein du Département et valide leur orientation dans le cadre défini par l'Ecole en liaison avec ses collègues en charge des autres Départements,
- Participe avec le Directeur Scientifique à la mise en œuvre des contrats de recherches engagés à leur initiative,
- Intervient en tant qu'enseignant dans la formation initiale et la formation continue,
- Défini, en liaison avec le directeur et la responsable des stages.

Interlocuteurs : Responsables de départements, enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, autres organismes ou établissements d'enseignement supérieur associés.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Professeur ou maître de conférence exerçant dans une Université ou une Grande Ecole. Poste ouvert en détachement ou en contrat à un enseignant de l'enseignement supérieur français ou d'un Etat de l'U.E. Une qualification HDR serait particulièrement appréciée.

#### Aptitudes requises :

- Connaissances du domaine du Génie Urbain,
- Travail en équipe,
- Sens de l'initiative et de l'organisation,
- Qualités relationnelles,
- Sens de la négociation,
- Aptitudes comptables et informatiques.

#### CONTACT

Candidature par messagerie exclusivement auprès de Régis VALLÉE — Directeur — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Mél : regis.vallee@eivp-paris.fr.

### **Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des Services Techniques.**

Poste : Chef de la Mission communication — 103, avenue de France, 75013 Paris.

Contact : M. Didier DELY — Directeur ou Mme POUYOL — Sous-Directrice — Téléphone : 01 42 76 87 45 / 87 42.

Référence : intranet n° 21245 (ingénieur des services techniques).

### **Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur en Chef des Services Techniques.**

Poste : Chef de la Mission « expertise et valorisation du patrimoine immobilier municipal » — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Contact : Jean-Claude BOISSEAU — Sous-Directeur ou M. Pierre SOUVENT — Chef du Service — Téléphone : 01 42 76 33 08 / 70 05.

Référence : intranet n° 21297 (ingénieur en chef des services techniques).

### **Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).**

Poste : Responsable de la coordination des réformes et du contrôle de gestion, auprès de la Sous-Directrice de l'Administration Générale.

Contact : Mme Geneviève RIALLE-SALABER — Sous-Directrice de l'Administration Générale — Téléphone : 01 42 76 67 39 — Mél : genevieve.rialle-salaber@paris.fr.

Référence : DRH BES / DAC 0212.

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et des Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).**

Poste : Chef de projet, auprès de la Directrice Générale, chargé de la réorganisation de la Direction.

Contact : Mme Danielle BRESTOVSKI — Directrice Générale — Téléphone : 01 42 76 61 48.

Référence : DRH BES / DDATC 2311.

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance de deux postes d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).**

1<sup>er</sup> poste : Chef de projet, pour l'Ecole du Breuil, rattaché à la Directrice.

Contact : Mme Régine ENGSTROM — Directrice — Téléphone : 01 71 28 50 01.

Référence : DRH BES / DEVE 2311.

2<sup>e</sup> poste : Conseiller chargé de la relation à l'usager, rattaché à la Direction.

Contact : Mme Patricia ORSINI — Directrice Adjointe — Téléphone : 01 71 28 50 04.

Référence : DRH BES / DEVE 2411.

**Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Direction.

Poste : Chargé de mission affaires signalées.

Contact : M. Didier DELY — Directeur / Mme Florence POUYOL — Sous-Directrice chargée de l'administration générale — Téléphone : 01 42 76 87 45 / 01 42 76 87 42.

Référence : BES 09 G 12 26 / P02.

**Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports. — Avis de vacance de trois postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Mission S.D.I.A. (Schéma Directeurs des Implantations Administratives).

1<sup>er</sup> poste : Chef de secteur (pôle économique et social).

Référence : BES 09 G 12 06.

2<sup>e</sup> poste : Chef de secteur (pôle services aux parisiens).

Référence : BES 09 G 12 08.

3<sup>e</sup> poste : Chef de secteur (pôle espaces publics).

Référence : BES 09 G 12 10.

Contact : Mme Béatrice ABEL — Chef de la mission S.D.I.A. — Téléphone : 01 56 95 20 38.

**Direction des Finances. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Projet CSP comptables.

Poste : Adjoint au chef de projet CSP comptables — A.

Contact : Mmes Brigitte AMAR/ Hélène TOURNERY — Téléphone : 01 42 76 88 46 / 01 42 76 87 37.

Référence : BES 09 G 12 12.

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-Direction de la Vie Associative.

Poste : Directeur délégué de la Maison des Associations du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Contact : Mme Catherine NICOLLE — Téléphone : 01 42 76 76 05.

Référence : BES 09 G 12 14.

**Inspection Générale. — Avis de vacance d'un poste d'inspecteur de la Ville de Paris (F/H).**

Un poste d'inspecteur (F/H) de la Ville de Paris est déclaré vacant à l'Inspection Générale.

Le titulaire du poste qui sera rattaché directement à la Directrice de l'Inspection Générale, participera à des missions d'audit ou de contrôle portant sur des services de la Ville.

Ce poste nécessite, outre des compétences juridiques, des qualités rédactionnelles et relationnelles, ainsi qu'une expérience de l'audit.

Personne à contacter : Mme Brigitte JOSEPH-JEANNENEY — Directrice de l'Inspection Générale — Téléphone : 01 42 76 24 20.

Les candidatures devront être transmises par voie hiérarchique au Maire de Paris — Direction des Ressources Humaines, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis.

En indiquant la référence - DRH-BES-IG 0912.

**EAU DE PARIS - (EPIC). — Avis de vacance de quatre postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

1<sup>er</sup> poste : Responsable du service chargé du traitement des dossiers complexes.

Référence : BES 09 G 12 16.

2<sup>e</sup> poste : Responsable du service chargé du traitement des factures en phase amiable.

Référence : BES 09 G 12 18.

3<sup>e</sup> poste : Adjoint au responsable comptabilité.

Référence : BES 09 G 12 20.

Contact : Mme Pascale TREVISANUT — Téléphone : 01 44 75 44 75 — Mél : pascale.trevisanut@eaudeparis.fr.

4<sup>e</sup> poste : Juriste achats et marchés.

Référence : BES 09 G 12 22.

Contact : M. Eric PFLIEGERSDOERFER — Téléphone : 01 44 75 44 75 — Mél : eric.pfliegersdoerfer@eaudeparis.fr.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).**

Poste numéro : 19946.

LOCALISATION

Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Accès : Métro Sully-Morland.



## NATURE DU POSTE

Titre : Chef de la Mission « expertise et valorisation du patrimoine immobilier municipal » (F/H).

Contexte hiérarchique : Sous l'autorité du chef du service d'études et de prospection, Adjoint au sous-directeur de l'action foncière

Attributions : Attribution de la sous-direction et de la mission : Au sein de la Direction de l'Urbanisme, la sous-direction de l'action foncière : propose et met en œuvre les acquisitions, les ventes et les affectations immobilières de la Ville de Paris. A cet effet, elle identifie les besoins immobiliers des services municipaux, recherche les immeubles ou terrains nécessaires à la satisfaction de ces besoins, procède à toutes études techniques et économiques correspondantes ; gère l'inventaire des propriétés municipales, le plan parcellaire parisien et les plans associés, et assure la dénomination et la numérotation des voies ; coordonne la mise en place des schémas directeurs immobiliers des services municipaux ; élabore la politique foncière et immobilière. La mission « expertise et valorisation du patrimoine immobilier municipal » : est chargée de procéder à une analyse systématique du patrimoine immobilier municipal en termes d'affectation, d'utilisation et d'évolution, en relation avec les directions gestionnaires et/ou affectataires, les mairies d'arrondissement, et en considération de la règle d'urbanisme, des projets d'aménagement et d'équipement, de l'articulation des emprises et des constructions avec leur environnement présent et projeté ; identifie, à partir de cette analyse, toute opportunité foncière et/ou immobilière susceptible de satisfaire aux besoins recensés d'emprises ou d'immeubles pour les équipements municipaux ou les actions de la municipalité (politiques du logement, des déplacements, de soutien au monde économique, de la vie associative...) et conduit, pour les justifier, toutes études d'aménagement et foncières utiles à une pré-programmation (ces études se situent en amont des études préliminaires) ; organise les concertations et prépare les arbitrages préalables à la mise en œuvre des opportunités identifiées ; est opérationnelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et est constituée pour une durée prévisionnelle de 3 ans ; est une structure de projet composée de 3 chefs de projet et d'un chef de mission, cadres A + techniques, qui s'appuie, en tant que de besoin, sur les différents bureaux et services de la sous-direction. Attributions du poste : Diriger et animer l'équipe des chefs de projets afin d'évaluer les aspects techniques, réglementaires, l'occupation, l'affectation et l'utilisation des propriétés municipales et réaliser des études (en direct et/ou en pilotage de prestataires) en vue de l'identification d'emprises foncières mobilisables au plus vite et à un moindre coût et de l'optimisation du patrimoine municipal.

Conditions particulières : Intérêt marqué pour le management d'équipe, les problématiques foncières et immobilières, l'aménagement urbain, les droits de la construction et de l'urbanisme

## PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée :

Qualités requises :

N° 1 : curiosité intellectuelle et diplomatie,

N° 2 : goût du management et du travail en équipe,

N° 3 : esprit d'analyse, de synthèse et d'initiative.

Connaissances particulières : Bonnes connaissances en matière d'expertise foncière et/ou immobilière.

## CONTACT

Jean-Claude BOISSEAU — Sous-Directeur / Pierre SOUVENT — Chef du Service — S.D.A.F. / Service d'études et de prospection — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 33 08 / 01 42 76 70 05 — Mél : jean-claude.boisseau ou pierre.souvent@paris.fr.

## Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance de quatre postes d'agent de catégorie A (F/H).

1<sup>er</sup> poste : poste numéro 21298.

## LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Accès : RER, Métro Les Halles.

## NATURE DU POSTE

Titre : Responsable administratif et financier.

Contexte hiérarchique : Sous la responsabilité du Directeur du Syndicat Mixte Autolib'. Ce dernier encadre une équipe de 7 à 10 personnes.

Attributions : Le responsable administratif et financier est assisté par un rédacteur en charge de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines. Le Syndicat Mixte Autolib' est chargé de mettre en place un dispositif de mise à disposition d'automobiles électriques en libre-service. La mission du responsable administratif et financier consiste à : Assurer le secrétariat du comité syndical et du bureau (préparation des dossiers, convocations, rédaction des comptes-rendus) ; Gérer les finances du syndicat ; Assurer la gestion des ressources humaines ; Suivre les subventions régionales ou autres ; Assurer le suivi des relations financières avec le délégataire et les collectivités membres ou partenaires du projet (conventions d'occupation domaniale, cotisations emprunts, etc...) ; Assurer le suivi de la passation de la délégation de service public et des marchés publics du Syndicat.

Conditions particulières : Durée du projet de 2 ans minimum, à compter de décembre 2009.

## PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : marchés publics, délégation de service public, gestion des RH, comptabilité.

Qualités requises :

N° 1 : grande rigueur et sens de l'organisation ;

N° 2 : sens du contact et capacités à travailler en équipe.

Connaissances particulières : Expérience professionnelle dans une autre administration.

## CONTACT

Sylvain MARTY — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 44 82 78 34/38 — Mél : sylvain.marty@paris.fr.

2<sup>e</sup> poste : poste numéro 21321.

## LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Accès : RER, Métro Les Halles.

## NATURE DU POSTE

Titre : Adjoint au Chef de Projet.

Contexte hiérarchique : Sous la responsabilité du Directeur du Syndicat Mixte Autolib'.

Attributions : Suivi de la mise en place d'une délégation de service public ayant pour objet la mise en place d'un dispositif de véhicules électriques en libre-service et « trace directe » nommé « Autolib' ». La mission consiste à assister le Chef de projet automobiles en libre service dans : Le pilotage général de l'opération, depuis les étapes de définition du service jusqu'à sa phase de mise en œuvre ; La passation et le suivi de marchés nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte Autolib' : La préparation des différentes réunions nécessaires aux prises de décisions et au bon fonctionnement du Syndicat Mixte Autolib' (réunions du bureau, conseils syndicaux, ...) ; La rédaction du dossier de la

délégation de service public Autolib' ; Le suivi des étapes administratives et techniques de la passation de l'attribution de la délégation de service public (dépouillement et jugement des offres, phases de négociation avec le(s) candidat(s), attribution de la délégation de service public) ; La préparation et l'animation de groupes de travail transversaux, réunissant les membres du syndicat mixte, les représentants du prestataire désigné ainsi que les partenaires ou interlocuteurs d'organismes extérieurs (concessionnaires, financeurs, services de l'Etat en charge des réglementations s'appliquant à l'espace public...) ; La préparation et l'animation de comités techniques associant les services techniques et les correspondants locaux des différentes mairies et collectivités adhérentes au Syndicat Mixte Autolib' qui pourront se réunir à une fréquence élevée durant la phase de déploiement des stations ; L'interface avec le délégataire ; Le suivi de la mise en place des indicateurs de qualité de service ; La conception et le suivi des campagnes de communication ainsi que de leurs outils dédiés (site internet, site intranet, ...). Le titulaire du poste sera responsable de : La rédaction du dossier de la délégation de service public Autolib' ; La passation et le suivi de marchés nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte Autolib' ; Le suivi des étapes administratives et techniques de la passation et de l'attribution de la délégation de service public (dépouillement et jugement des offres, phases de négociations avec le(s) candidat(s), attribution de la délégation de service public) ; L'interface avec le délégataire ; La conception et le suivi des campagnes de communication ainsi que de leurs outils dédiés (site internet, site intranet, ...).

Conditions particulières : durée du projet de 2 ans minimum, à compter de décembre 2009.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : enseignement supérieur spécialisé(e) transports et urbanisme.

Qualités requises :

N° 1 : organisation, méthode et rigueur ;

N° 2 : esprit d'analyse et de synthèse ;

N° 3 : qualités organisationnelles et relationnelles (préparation et animation de groupes de travail avec des partenaires extérieurs multiples).

Connaissances particulières : expérience dans la négociation de contrats.

#### CONTACT

Sylvain MARTY — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 44 82 78 34/38 — Mél : sylvain.marty@paris.fr.

3<sup>e</sup> poste : poste numéro 21322.

#### LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Accès : RER, Métro Les Halles.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Adjoint au Chef de Projet.

Contexte hiérarchique : Sous la responsabilité du Directeur du Syndicat Mixte Autolib'.

Attributions : Suivi de la mise en place d'une délégation de service public ayant pour objet la mise en place d'un dispositif de véhicules électriques en libre-service et « trace directe » nommé « Autolib' ». La mission consiste à assister le Chef de projet automobiles en libre service dans : Le pilotage général de l'opération depuis les étapes de définition du service jusqu'à sa phase de mise en œuvre ; La passation et le suivi de marchés nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte Autolib' ; La préparation

des différentes réunions nécessaires aux prises de décisions et au bon fonctionnement du Syndicat Mixte Autolib' (réunions du bureau, conseils syndicaux, ...) ; La rédaction du dossier de la délégation de service public Autolib' ; Le suivi des étapes administratives et techniques de la passation et de l'attribution de la délégation de service public (dépouillement et jugement des offres, phases de négociation avec le(s) candidat(s), attribution de la délégation de service public) ; La préparation et l'animation de groupes de travail transversaux, réunissant les membres du syndicat mixte, les représentants du prestataire désigné ainsi que les partenaires ou interlocuteurs d'organismes extérieurs (concessionnaires, financeurs, services de l'Etat en charge des réglementations s'appliquant à l'espace public, ...) ; La préparation et l'animation de comités techniques associant les services techniques et les correspondants locaux des différentes mairies et des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte Autolib' qui pourront se réunir à une fréquence élevée durant la phase de déploiement des stations ; L'interface avec le délégataire ; Le suivi de la mise en place des indicateurs de qualité de service ; La conception et le suivi des campagnes de communication ainsi que de leurs outils dédiés (sites internet, site intranet, ...). Le titulaire du poste sera responsable de : Le pilotage général de l'opération, depuis les étapes de définition du service jusqu'à sa phase de mise en œuvre ; La passation et le suivi de marchés nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte Autolib' ; La préparation des différentes réunions nécessaires aux prises de décisions et au fonctionnement du Syndicat Mixte Autolib' (réunions du bureau, conseils syndicaux, ...) ; Le suivi des étapes administratives et techniques de la passation et de l'attribution de la délégation de service public (dépouillement et jugement des offres, phases de négociation avec le(s) candidat(s), attribution de la délégation de service public) ; La préparation et l'animation de groupes de travail transversaux, réunissant les membres du syndicat mixte, les représentants du prestataires désigné ainsi que les partenaires ou interlocuteurs d'organismes extérieurs (concessionnaires, financeurs, service de l'Etat en charge des réglementations s'appliquant à l'espace public, ...) ; L'interface avec le délégataire.

Conditions particulières : durée du projet de 2 ans minimum à compter de décembre 2009.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Enseignement supérieur, spécialisé(e) transports et urbanisme.

Qualités requises :

N° 1 : organisation, méthode et rigueur ;

N° 2 : esprit d'analyse et de synthèse ;

N° 3 : qualités organisationnelles et relationnelles (préparation et animation de groupes de travail avec des partenaires extérieurs multiples).

#### CONTACT

Sylvain MARTY — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 44 82 78 34/38 — Mél : sylvain.marty@paris.fr.

4<sup>e</sup> poste : poste numéro 21323.

#### LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Accès : RER, Métro Les Halles.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Adjoint au Chef de Projet.

Contexte hiérarchique : Sous la responsabilité du Directeur du Syndicat Mixte Autolib'.

Attributions : Suivi de la mise en place d'une délégation de service public ayant pour objet la mise en place d'un dispositif de véhicules électriques en libre-service et « trace directe » nommé « Autolib' ». La mission consiste à assister le Chef de projet automobiles en libre-service dans : Le pilotage général de l'opération,

depuis les étapes de définition du service jusqu'à sa phase de mise en œuvre ; La passation et le suivi de marchés nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte Autolib' ; La préparation des différentes réunions nécessaires aux prises de décisions et au bon fonctionnement du Syndicat Mixte Autolib' (réunions du bureau, conseils syndicaux, ...) ; La rédaction du dossier de la délégation de service public Autolib' ; Le suivi des étapes administratives et techniques de la passation et de l'attribution de la délégation de service public (dépouillement et jugement des offres, phases de négociation avec le(s) candidat(s), attribution de la délégation de service public) ; La préparation et l'animation de groupes de travail transversaux, réunissant les membres du syndicat mixte, les représentants du prestataire désigné ainsi que les partenaires ou interlocuteurs d'organismes extérieurs (cessionnaires, financeurs, services de l'Etat en charge des réglementations s'appliquant à l'espace public) ; La préparation et l'animation de comités techniques associant les services techniques et les correspondants locaux des différents mairies et collectivités adhérentes au Syndicat Mixte Autolib' qui pourront se réunir à une fréquence élevée durant la phase de déploiement des stations ; L'interface avec le délégataire ; Le suivi et la mise en place des indicateurs de qualité de service ; La conception et le suivi des campagnes de communication ainsi que de leurs outils dédiés (site internet, site intranet, ...). Le titulaire du poste sera responsable : Toutes les questions relatives au maillage du réseau et à l'emplacement des stations Autolib' (études initiales de maillage, négociation avec les propriétaires de parkings en ouvrage, avec les collectivités partenaires du projet ; suivi des instructions techniques, de la mise en place des stations, ...) ; Le suivi des étapes administratives et techniques de la passation et de l'attribution de la délégation de service public (dépouillement et jugement des offres, phases de négociations avec le(s) candidat(s), attribution de la délégation de service public) ; La préparation et l'animation de comités techniques associant les services techniques et les correspondants locaux des différentes mairies et collectivités adhérentes au Syndicat Mixte Autolib' qui pourront se réunir à une fréquence élevée durant la phase de déploiement des stations ; L'interface avec le délégataire notamment en phase travaux.

Conditions particulières : durée du projet de 2 ans minimum, à compter de décembre 2009.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : enseignement supérieur, spécialisé(e) dans le domaine de l'urbanisme.

Qualités requises :

N° 1 : organisation, méthode et rigueur ;

N° 2 : esprit d'analyse et de synthèse ;

N° 3 : qualités organisationnelles et relationnelles (préparation et animation de groupes de travail avec des partenaires extérieurs multiples).

Connaissances particulières : ingénierie de voirie et communes membres du syndicat.

#### CONTACT

Sylvain MARTY — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 44 82 78 34/38 — Mél : sylvain.marty@paris.fr.

#### Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 21403.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Bureau des bibliothèques et de la lecture — Médiathèque Marguerite Yourcenar — 41, rue d'Alleray, 75015 Paris.

#### NATURE DU POSTE

Titre : animateur réseau multimédia.

Attributions : l'animateur réseau multimédia, sous la responsabilité du chef de projet de la mission réinformatisation des bibliothèques et en coordination avec le S.D.E. et le S.P.R., aura pour fonctions : le déploiement et le paramétrage des différents contenus proposés par le système multimédia : audio, vidéo, autoformation, ressources onéreuses, documents électroniques, etc. Selon les cas, le transfert, l'appropriation, la formation à l'utilisation de ces contenus par les agents concernés. L'assistance à la promotion et la valorisation de ces contenus dans les établissements du réseau (conception d'animations pour le public, par exemple) et pour le Bureau des bibliothèques (communication interne et externe) (S.P.R.). La participation et l'assistance à la sélection des contenus (S.D.E.) par l'expertise et l'analyse des offres disponibles (commerciales ou institutionnelles). Il animera les pages Wiki concernant son activité. Afin de préparer la transition du département multimédia de la médiathèque et de former le futur responsable de ce département, le candidat travaillera à la Médiathèque Marguerite Yourcenar durant 6 mois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, selon les modalités de rythme et conditions de travail prévues dans cet établissement, y compris le dimanche autant que de besoin.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : autonomie, capacité à gérer un dossier dans les objectifs et délais convenus ;

N° 2 : capacité à travailler en équipe ;

N° 3 : sens pédagogique.

Connaissances particulières : connaissance fonctionnelle des TIC, avec une perception correcte des aspects techniques. Connaissance des bibliothèques et de la lecture publique.

#### CONTACT

Patrice SALSA — Téléphone : 01 49 29 36 91 — Mél : patrice.salsa@paris.fr.

#### Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 21002.

#### LOCALISATION

Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Agence d'Etudes d'Architecture / Service Technique de l'Architecture et des Projets — 98, quai de la Râpée, 75012 Paris — Accès : Métro Quai de la Râpée - Gare de Lyon - Gare d'Austerlitz.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Chargé d'études (F/H).

Contexte hiérarchique : Sous l'autorité du chef de l'Agence d'Etudes d'Architecture

La Direction du Patrimoine et de l'Architecture est la direction de référence du patrimoine architectural des équipements publics de la ville dont elle assure la préservation, la mise en valeur et l'entretien. Elle conduit les opérations de construction neuve et de restructuration, et assure à ce titre, un rôle de maître d'ouvrage pour le compte des autres directions gestionnaires. L'Agence d'Etudes d'Architecture constitue, avec l'Agence de Conduite de Projets et le Bureau de l'Economie et de la Construction, le Service Technique de l'Architecture et des Projets (S.T.A.P.). L'Agence d'Etudes d'Architecture est chargée d'établir les études préalables dévolues au maître d'ouvrage dans le cadre de la gestion du patrimoine architectural (mise en valeur et expansion).



Les études fixent les orientations techniques et financières données aux opérations d'extension, de restructuration, de conservation et de création des bâtiments publics de Paris. A ce titre, l'Agence contribue, en synergie avec les services localisés, à la programmation et à la conception des opérations confiées à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture à la consultation des maîtres d'œuvre et au suivi des études de maîtrise d'œuvre.

Attributions : Sous l'autorité du chef de projet (architecte voyer), le chargé d'études agit essentiellement comme collaborateur des architectes voyers de l'agence et à ce titre participe à la conception des opérations confiées à la D.P.A. en maîtrise d'ouvrage. Il réalise les études de faisabilité architecturales, techniques et financières portant sur des équipements publics, neufs ou en réhabilitation, ou sur des projets d'aménagement intérieur. Il entretient une concertation continue sur les dossiers dont il est chargé avec les services techniques concernés de la Ville. Il participe à la constitution des documents à produire dans le cadre des procédures de consultations de maîtrise d'œuvre avec l'appui logistique des autres composantes du service (coordination administrative, économistes de la construction, atelier multimédia et maquettes etc...).

Formation souhaitée : Formation architecturale, pratique de projet, utilisation des outils informatiques AUTO CAD et Photoshop / Power point Page Maker

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Voir ci-dessus

Qualités requises :

N° 1 : Bonne expérience de la composition architecturale.

N° 2 : Sens des relations publiques et du travail en équipe.

N° 3 : Capacité d'analyse, initiative et sens critique.

N° 4 : Bonne connaissance du bâtiment et surtout des métiers de maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

#### CONTACT

M. LERICOLAIS — Chef de l'A.E.A. — M. TAGLIANTE-SARACINO — Téléphone : 01 43 47 82 11 ou 12 (standard) — Service Agence d'Etudes d'Architecture - S.T.A.P. — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12.

#### Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 21163.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Juridiques — Bureau des Affaires Générales — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : Hôtel de Ville.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé de mission (cadre moyen).

Contexte hiérarchique : responsable du service documentation, son adjointe, la Chef du Bureau des Affaires Générales, la Chef du Bureau de la Veille Juridique, le Sous-Directeur du Droit et le Directeur.

Attributions : Intranet : collecte des contenus auprès des fournisseurs d'information (S/Direction du droit et S/Direction des marchés) ; traitement de l'information recueillie (mise en forme, réécriture) ; tenue des fiches de suivi des documents mis en ligne ; préparation des réunions du comité éditorial, comptes-rendus et mise en œuvre des décisions de validation des documents ; mise à jour des contenus et procédures d'archivage des fichiers. En liaison avec le service de la veille juridique de la S.D.M. : participation à la conception, aux paramétrages, et à la mise en forme de la base documentation E.P.M. (Elaboration et

Passation de Marchés) ; mise en ligne, actualisation et archivage des contenus. En liaison avec l'UGD : recueil des informations, mise à jour de l'organigramme et liste des agents, annonce des arrivées/départs et événements de la D.A.J. Participation aux actions de communication interne ; assistance pour l'élaboration du bilan annuel de la direction. En liaison avec les bureaux du droit et le service de la veille juridique de la S.D.M. ; veille, collecte et analyses des informations juridiques ; constitution de bases thématiques (bibliographies, jurisprudence).

Conditions particulières : bonne maîtrise du web, de l'environnement réseau, des logiciels spécifiques de gestion de contenu web (Lutèce), outils de traitement d'images simples, connaissance du langage HTML.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation graphiste web, formation juridique.

Qualités requises :

N° 1 : dynamisme ;

N° 2 : rigueur, sens de l'organisation et de la communication ;

N° 3 : goût pour le travail en équipe.

Connaissances particulières : des connaissances en technique documentaire seraient un plus.

#### CONTACT

Maud ADAM-ROBLIN — Bureau 257 — Bureau des Affaires Générales — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 66 16 — Mél : maud.adam-roblin@paris.fr.

#### Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

1<sup>er</sup> poste : poste numéro 21293.

#### LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Accès : RER, Métro Les Halles.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Assistant de Direction du Syndicat Mixte Autolib'.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du Directeur du Syndicat Mixte Autolib'. Ce dernier encadre un équipe de 7 à 10 personnes.

Attributions : Le Syndicat Mixte Autolib' est chargé de mettre en place un dispositif de mise à disposition d'automobiles électriques en libre-service. La mission de l'assistant de Direction consiste en : Assurer le secrétariat du Directeur et de l'accueil général du Syndicat ; Assister les cadres du Syndicat dans la réalisation de leurs tâches administratives de secrétariat ; Préparer les dossiers pour les réunions du bureau ou du comité syndical ; Assurer la logistique des réunions organisées par le Syndicat.

Conditions particulières : durée du projet de 2 ans minimum, à compter de décembre 2009.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Assistantat de Direction. Expérience équivalente souhaitée dans une administration.

Qualités requises :

N° 1 : grande rigueur, sens de l'organisation ;

N° 2 : discrétion ;

N° 3 : bonnes qualités relationnelles.

Connaissances particulières : maîtrise de l'environnement informatique (Suite Office).



**CONTACT**

Sylvain MARTY — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 44 82 78 34/38 — Mél : sylvain.marty@paris.fr.

2<sup>e</sup> poste : poste numéro 21299.

**LOCALISATION**

Direction de la Voirie et des Déplacements — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Accès : RER, Métro Les Halles.

**NATURE DU POSTE**

Titre : Comptable du Syndicat Mixte.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du responsable administratif et financier en charge des finances et de la gestion des ressources humaines.

Attributions : Le Syndicat mixte Autolib' est chargé de mettre en place un dispositif de mise à disposition d'automobiles électriques en libre-service. La mission du responsable administratif et financier consiste à : Assurer le secrétariat du comité syndical et du bureau (préparation des dossiers, convocations, rédaction des comptes rendus) ; Gérer les finances du syndicat ; Assurer la gestion des ressources humaines ; Suivre les subventions régionales ou autres ; Assurer le suivi des relations financières avec le délégataire et les collectivités membres ou partenaires du projet (conventions d'occupation domaniale, cotisations emprunts, etc, ...). La mission du rédacteur en charge de la comptabilité du Syndicat Mixte Autolib' consiste à seconder le responsable administratif et financier dans ses fonctions, et plus particulièrement : Assister la Direction dans l'établissement des documents budgétaires ; Assurer le mandatement des dépenses et la création des titres de recettes ; Assurer l'ordonnancement des dépenses ; Assurer la liquidation des dépenses et le suivi des marchés publics ; Suivre la transmission des informations au comptable public ; Gestion des ressources humaines notamment réalisation des payes.

Conditions particulières : durée du projet de 2 ans minimum à compter de décembre 2009.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : Formation comptabilité publique, avec expérience dans une autre administration.

Qualités requises :

N° 1 : grande rigueur et sens de l'organisation ;

N° 2 : discrétion.

Connaissances particulières : maîtrise des logiciels de comptabilité et de gestion des paies utilisés par le syndicat et assurée par ce dernier.

**CONTACT**

Sylvain MARTY — Service Syndicat Mixte Autolib' — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 44 82 78 34/38 — Mél : sylvain.marty@paris.fr.

**Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 21374.

**LOCALISATION**

Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports — Sous-Direction des implanta-

tations administratives et de la logistique — Agence de l'Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, Hôtel de Ville, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville.

**NATURE DU POSTE**

Titre : responsable d'une équipe de deux S.S.I.A.P.1 (3 postes).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Chef du service incendie de l'Hôtel de Ville.

Attributions : les chefs d'équipes de sécurité incendie ont pour mission : les respect de l'hygiène et de la sécurité en matière de sécurité incendie ; le management de l'équipe de sécurité ; compte-rendu aux autorités hiérarchiques ; application des consignes de sécurité ; instruction des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (S.S.I.A.P.1) et contrôle de connaissances ; la prévision technique encadrée par les règlements de sécurité (lecture et manipulation des tableaux de signalisation, délivrance des permis feux...) ; l'entretien élémentaire de moyens concourants à la sécurité incendie ; l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ; Chef du PC sécurité en cas de crise ; gestion des incidents ascenseurs ; formation des autres personnels ; Le chef d'équipe S.S.I.A.P. devra détenir une des qualifications ou expériences suivantes : être au minimum Caporal-chef ou sergent des sapeurs pompiers de Paris, des marins pompiers du bataillon de Marseille, des pompiers professionnels ou volontaires, titulaire du certificat de prévention délivré par le Ministère de l'Intérieur, avoir suivi sans évaluation le module complémentaire. Ces dispositions doivent entraîner la remise du diplôme de S.S.I.A.P.2 par équivalence et de la formation à l'utilisation du D.S.A. ; être titulaire de la qualification de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personne (S.S.I.A.P.2) délivré dans les conditions de l'arrêté du 2 mai 2005 avec une expérience professionnelle dans un établissement similaire et de la formation à l'utilisation du D.S.A.

Conditions particulières : aptitudes physiques en rapport avec l'exercice de la fonction.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Qualités requises :

N° 1 : sens aigu de l'observation ;

N° 2 : excellente présentation ;

N° 3 : souci de la confidentialité et de la discrétion ;

N° 4 : astreinte à des obligations de réserve.

**CONTACT**

Eric LAUGA — Chef du Service de sécurité incendie — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 63 58 — Mél : eric.lauga@paris.fr.

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 21378.

**LOCALISATION**

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

**NATURE DU POSTE**

Titre : coordinateur(trice) des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Mairie.

Attributions : interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité d'arrondissement, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le (la) Directeur (trice) Général(e) Adjoint(e) des Services de la Mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous faites fonctionner les conseils de quartier de l'arrondissement, structures composées majoritairement d'habitants, d'associations et d'élus référents. Vous accompagnez les activités et les projets des Conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration de support d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services...) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (études participatives, animations locales, actions culturelles, etc...). Vous suivez l'utilisation des budgets des conseils (investissement et fonctionnement). Vous assurez la coordination avec les différents acteurs locaux, travaillez à l'articulation entre les différents conseils de quartier au sein de l'arrondissement et contribuez activement aux actions engagées au niveau parisien en matière de concertation publique notamment. Vous êtes par ailleurs chargé(e) des missions de secrétariat des conseils : convocations, rédaction de comptes-rendus, mise sous pli, réservation de salles, tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes). Vous participez au réseau des coordinateurs des conseils de quartier animé par la Mission Démocratie locale, qui favorise le développement de la démocratie locale à Paris.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expériences associatives appréciées.

Qualités requises :

N° 1 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation.

N° 2 : intérêt pour la démocratie locale, le développement de la citoyenneté et la vie locale.

N° 3 : aptitude au travail en équipe, capacité d'autonomie et d'initiative, sens des relations humaines et publiques.

N° 4 : connaissance de l'organisation de la Ville de Paris et capacité d'intégration à cet environnement.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et d'Internet,

#### CONTACT

Mlle Chloé LOUX — Mission de la Démocratie locale — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél : chloe.loux@paris.fr.

### **Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance de cinq postes d'agent de catégorie B (F/H).**

1<sup>er</sup> poste : poste numéro 21409.

#### LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement — 2, place Baudoyer, 75004 Paris.

#### NATURE DU POSTE

Titre : coordinateur(trice) des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Mairie.

Attributions : interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité

d'arrondissement, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le (la) Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services de la Mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous faites fonctionner les conseils de quartier de l'arrondissement, structures composées majoritairement d'habitants, d'associations et d'élus référents. Vous accompagnez les activités et les projets des conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration de support d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services...) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (études participatives, animations locales, actions culturelles, etc...). Vous suivez l'utilisation des budgets des conseils (investissement et fonctionnement). Vous assurez la coordination avec les différents acteurs locaux, travaillez à l'articulation entre les différents conseils de quartier au sein de l'arrondissement et contribuez activement aux actions engagées au niveau parisien en matière de concertation publique notamment. Vous êtes par ailleurs chargé(e) des missions de secrétariat des conseils : convocations, rédaction de comptes-rendus, mise sous pli, réservation de salles, tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes). Vous participez au réseau des coordinateurs des conseils de quartier animé par la Mission Démocratie locale, qui favorise le développement de la démocratie locale à Paris.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expériences associatives appréciées.

Qualités requises :

N° 1 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation ;

N° 2 : intérêt pour la démocratie locale, le développement de la citoyenneté et la vie locale ;

N° 3 : aptitude au travail en équipe, capacité d'autonomie et d'initiative, sens des relations humaines et publiques ;

N° 4 : connaissance de l'organisation de la Ville de Paris et capacité d'intégration à cet environnement.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et d'Internet.

#### CONTACT

Mlle Chloé LOUX — Mission de la Démocratie locale — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél : chloe.loux@paris.fr.

2<sup>e</sup> poste : poste numéro 21411.

#### LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement — 72, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris.

#### NATURE DU POSTE

Titre : coordinateur(trice) des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Mairie.

Attributions : interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité d'arrondissement, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le (la) Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services de la Mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous faites fonctionner les conseils de quartier de l'arrondissement, structures composées majoritairement d'habitants, d'associations et d'élus référents. Vous accompagnez les activités et les projets des conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration de support d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services...) des demandes, projets et

doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (études participatives, animations locales, actions culturelles, etc...). Vous suivez l'utilisation des budgets des conseils (investissement et fonctionnement). Vous assurez la coordination avec les différents acteurs locaux, travaillez à l'articulation entre les différents conseils de quartier au sein de l'arrondissement et contribuez activement aux actions engagées au niveau parisien en matière de concertation publique notamment. Vous êtes par ailleurs chargé(e) des missions de secrétariat des conseils : convocations, rédaction de compte-rendus, mise sous pli, réservation de salles, tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes). Vous participez au réseau des coordinateurs des conseils de quartier animé par la Mission Démocratie locale, qui favorise le développement de la démocratie locale à Paris.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expériences associatives appréciées.

Qualités requises :

N° 1 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation ;

N° 2 : intérêt pour la démocratie locale, le développement de la citoyenneté et la vie locale ;

N° 3 : aptitude au travail en équipe, capacité d'autonomie et d'initiative, sens des relations humaines et publiques ;

N° 4 : connaissance de l'organisation de la Ville de Paris et capacité d'intégration à cet environnement.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et d'Internet.

#### CONTACT

Mlle Chloé LOUX — Mission de la Démocratie locale — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél : chloe.loux@paris.fr.

3<sup>e</sup> poste : poste numéro 21412.

#### LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement — 130, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

#### NATURE DU POSTE

Titre : coordinateur(trice) des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Mairie.

Attributions : interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité d'arrondissement, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le (la) Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services de la Mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous faites fonctionner les conseils de quartier de l'arrondissement, structures composées majoritairement d'habitants, d'associations et d'élus référents. Vous accompagnez les activités et les projets des conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration de support d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services...) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (études participatives, animations locales, actions culturelles, etc...). Vous suivez l'utilisation des budgets des conseils (investissement et fonctionnement). Vous assurez la coordination avec les différents acteurs locaux, travaillez à l'articulation entre les différents conseils de quartier au sein de l'arrondissement et contribuez activement aux actions engagées au niveau parisien en matière de concertation publique notamment. Vous êtes par ailleurs chargé(e) des missions de secrétariat des conseils : convocations,

rédaction de compte-rendus, mise sous pli, réservation de salles, tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes). Vous participez au réseau des coordinateurs des conseils de quartier animé par la Mission Démocratie locale, qui favorise le développement de la démocratie locale à Paris.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expériences associatives appréciées.

Qualités requises :

N° 1 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation ;

N° 2 : intérêt pour la démocratie locale, le développement de la citoyenneté et la vie locale ;

N° 3 : aptitude au travail en équipe, capacité d'autonomie et d'initiative, sens des relations humaines et publiques ;

N° 4 : connaissance de l'organisation de la Ville de Paris et capacité d'intégration à cet environnement.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et d'Internet.

#### CONTACT

Mlle Chloé LOUX — Mission de la Démocratie locale — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél : chloe.loux@paris.fr.

4<sup>e</sup> poste : poste numéro 21413.

#### LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

#### NATURE DU POSTE

Titre : coordinateur(trice) des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Mairie.

Attributions : interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité d'arrondissement, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le (la) Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services de la Mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous faites fonctionner les conseils de quartier de l'arrondissement, structures composées majoritairement d'habitants, d'associations et d'élus référents. Vous accompagnez les activités et les projets des conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration de support d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services...) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (études participatives, animations locales, actions culturelles, etc...). Vous suivez l'utilisation des budgets des conseils (investissement et fonctionnement). Vous assurez la coordination avec les différents acteurs locaux, travaillez à l'articulation entre les différents conseils de quartier au sein de l'arrondissement et contribuez activement aux actions engagées au niveau parisien en matière de concertation publique notamment. Vous êtes par ailleurs chargé(e) des missions de secrétariat des conseils : convocations, rédaction de compte-rendus, mise sous pli, réservation de salles, tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes). Vous participez au réseau des coordinateurs des conseils de quartier animé par la Mission Démocratie locale, qui favorise le développement de la démocratie locale à Paris.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expériences associatives appréciées.



Qualités requises :

N° 1 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation ;

N° 2 : intérêt pour la démocratie locale, le développement de la citoyenneté et la vie locale ;

N° 3 : aptitude au travail en équipe, capacité d'autonomie et d'initiative, sens des relations humaines et publiques ;

N° 4 : connaissance de l'organisation de la Ville de Paris et capacité d'intégration à cet environnement.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et d'Internet.

#### CONTACT

Mlle Chloé LOUX — Mission de la Démocratie locale — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél : chloe.loux@paris.fr.

5<sup>e</sup> poste : poste numéro 21414.

#### LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

#### NATURE DU POSTE

Titre : coordinateur(trice) des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Mairie.

Attributions : interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité d'arrondissement, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le (la) Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services de la Mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous faites fonctionner les conseils de quartier de l'arrondissement, structures composées majoritairement d'habitants, d'associations et d'élus référents. Vous accompagnez les activités et les projets des conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration de support d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services...) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (études participatives, animations locales, actions culturelles, etc...). Vous suivez l'utilisation des budgets des conseils (investissement et fonctionnement). Vous assurez la coordination avec les différents acteurs locaux, travaillez à l'articulation entre les différents conseils de quartier au sein de l'arrondissement et contribuez activement aux actions engagées au niveau parisien en matière de concertation publique notamment. Vous êtes par ailleurs chargé(e) des missions de secrétariat des conseils : convocations, rédaction de compte-rendus, mise sous pli, réservation de salles, tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes). Vous participez au réseau des coordinateurs des conseils de quartier animé par la Mission Démocratie locale, qui favorise le développement de la démocratie locale à Paris.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expériences associatives appréciées.

Qualités requises :

N° 1 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation ;

N° 2 : intérêt pour la démocratie locale, le développement de la citoyenneté et la vie locale ;

N° 3 : aptitude au travail en équipe, capacité d'autonomie et d'initiative, sens des relations humaines et publiques ;

N° 4 : connaissance de l'organisation de la Ville de Paris et capacité d'intégration à cet environnement.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et d'Internet.

#### CONTACT

Mlle Chloé LOUX — Mission de la Démocratie locale — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél : chloe.loux@paris.fr.

#### Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de cinq postes d'agent de restauration scolaire en C.D.D. — Catégorie C (F/H).

Placé sous l'autorité du responsable de cuisine, il assure le service des repas auprès des enfants, ainsi que l'entretien des locaux et du matériel.

Rapide et consciencieux, il doit savoir lire et écrire le français afin de pouvoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées.

Temps et lieu de travail : 20 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires.

Amplitude horaire : 10 h - 15 h 30.

Affectation variable dans les cuisines scolaires du 20<sup>e</sup> arrondissement.

Postes à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Envoyez C.V. et lettre de motivation à M. le Directeur de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement — 6, place Gambetta, 75971 Paris Cedex 20.

#### Caisse des Ecoles du 14<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de postes d'agent de restauration (F/H) — Catégorie C.

Nombre de postes disponibles : 40.

#### Profil du poste :

Placé sous l'autorité du responsable de cuisine, il assure le service des repas auprès des enfants, ainsi que l'entretien des locaux et du matériel.

Rapide et consciencieux, il doit savoir lire et écrire le français afin de pouvoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées.

#### Temps et lieu de travail :

20 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires.

Amplitude horaire : de 8 h 30 à 15 h.

Affectation variable dans les cuisines scolaires du 14<sup>e</sup> arrondissement.

#### Contact :

Veillez envoyer votre C.V. et lettre de motivation à la Caisse des Ecoles du 14<sup>e</sup> arrondissement — 2, place Ferdinand Brunot, 75675 Paris Cedex 14.

Le Directeur de la Publication :  
Nicolas REVEL